

CPPAP N° 0917G82135

SEPTEMBRE/OCTOBRE 2017

5 EUROS

l'école

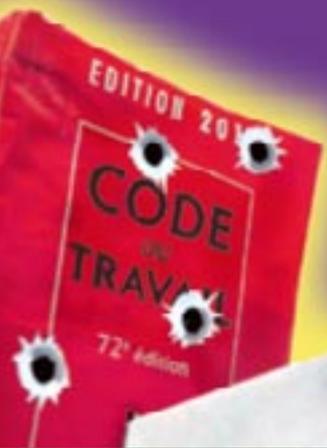
émancipée

N° 67

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910

MACRON, ATTACK!

RIPOSTONS!



- *Reconstruire un front uni pour la mobilisation.* P. 4-5
- *Macron et Hulot sont dans un bateau.* P. 10-11
- *Palestine, la longue agonie du processus d'Oslo.* P. 14-15

DOSSIER:
L'école selon
Blanquer
 P. 16-23

DES JÉÉ SOUS LE SIGNE DES LUTTES À CONSTRUIRE

2017, des JÉÉ un peu particulières. D'abord par leur date qui fut un casse-tête pour l'équipe responsable. Nous avons malheureusement pu constater que le week-end précédant la fin de l'année scolaire n'était pas une très bonne solution. Le choix du lieu fut également délicat : le Rocheton (dans le 77) fort heureusement a permis de surmonter les difficultés.

Ensuite, le contexte politique de ces JÉÉ était lui aussi bien particulier. Au sortir de périodes électorales importantes (primaires, présidentielle, législatives) qui ont montré le dégoût des Français-es pour la politique, et ouvert un boulevard pour le FN, dans une période où la démarche unitaire à gauche reste à construire, dans une période où les droits sont attaqués de toutes parts, en particulier le droit du travail et où les libertés individuelles sont mises à mal, il était particulièrement important de discuter de tout cela, de le critiquer, de mettre en perspective et d'en tirer de quoi se mettre à nouveau dans l'action.

Comme chaque année, des intervenant-es de grande qualité nous ont aidé-es dans ce travail de réflexion.

Nicolas Bénéès, directeur de notre revue, économiste à l'Université Populaire de Caen nous a ouvert les yeux sur la solidité de la « reprise », sur une croissance « solide »

comme tente de le faire croire la dernière note de conjoncture de l'INSEE. En effet, après le krach mondial de 2007, la crise n'en finit pas de rebondir, telles les répliques d'un séisme.

Réjane Sénac, politiste, chargée de recherche au CNRS et au CEVIPOF a introduit son propos en présentant son dernier ouvrage, un polar politique : « les non frères au pays de l'égalité ». L'histoire politique de la République française démontre qu'un processus d'exclusion s'est mis en place dès le départ à l'égard de ces « non-frères » que sont les femmes et les « racialisé-es ».

Francis Vergne, enseignant et chercheur est membre de l'Institut de recherches de la FSU et nous a parlé des alternatives au capitalisme. Deux logiques sont possibles : une qui met l'accent sur l'émancipation du

travail, du salariat et des institutions par une démocratisation radicale, une qui vise à s'émanciper du travail, du salariat et des institutions.

Un de nos thèmes de discussion a été le Manifeste pour l'école émancipée, un chantier qui nous tient en haleine depuis plusieurs années et dont la rédaction tarde quelque peu. D'autant que l'arrivée au ministère de l'éducation de J.-M. Blanquer nous contraint à analyser la situation actuelle plutôt qu'à détailler notre projet pour l'école.

Les camarades ÉÉ du SNEP nous présentent quant à elles, les conséquences désastreuses de la candidature de Paris aux jeux olympiques. Loin d'un rassemblement pacifique et voué aux joies du sport, les JO deviennent le reflet d'une société rongée par l'argent.

Les JÉÉ, c'est aussi une assemblée générale de notre association et la désignation d'une nouvelle équipe responsable : pour l'année à venir, elle est géographiquement éparpillée. Dans la Gironde, la Sarthe, le Doubs, le Jura, elle va travailler à un tuilage collectif pour assurer une bonne continuité.

Et pour tout dire, les JÉÉ, c'est aussi la fête : spécialités régionales liquides, chansons militantes à tue-tête, soirée dansante, de quoi changer du quotidien ! ●



École Émancipée

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Nicolas BÉNÉES, 29, rue Bellevue 14 000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION :
Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Judith FOUILLARD, Véronique PONVERT, Cécile ROPITEAUX, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée
CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO
IMPRESSION : RIVATON ET COMPAGNIE

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} novembre 2017.

Le n° 66 de la revue de juillet-août 2017 a été tiré à 1100 exemplaires. PHOTOS DE COUVERTURE : D. R.

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- » ABONNEMENT INDIVIDUEL ET STRUCTURE SYNDICALE : 33 EUROS.
- » ABONNEMENT TARIF RÉDUIT (REVENUS INFÉRIEURS À 1500 EUROS) : 22 EUROS.
- » ABONNEMENT DE SOUTIEN : 55 EUROS OU PLUS...
- » ABONNEMENTS MULTIPLES : AJOUTER 11 EUROS PAR EXEMPLAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2 LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE : VILLE :

E-MAIL :



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

» PAR CARTE BLEUE SUR LE SITE DE L'ÉÉ

» PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE :
L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE
C/O YVES CASSUTO,
25, RUE DE LA SOURCE 54000 NANCY

**ET BIENTÔT,
PAR RENOUVELLEMENT
AUTOMATIQUE !**

p. 2 : J'ÉÉÉ 2017, les luttes à construire.

p. 3 : Édito

SYNDICALISME

p. 4 et 5 : Reconstruire un front uni pour la mobilisation

ÉDUCATION

p. 6 : Les devoirs, l'autre lieu des implicites

p. 7 : Les ambiguïtés des associations d'aide aux devoirs

p. 8 et 9 : L'éducation à l'épreuve de l'intersectionnalité

ÉCOLOGIE

p. 10 et 11 : Macron et Hulot sont dans un bateau

FÉMINISME

P. 12 et 13 : Un gouvernement féministe ?

INTERNATIONAL

P. 14 et 15 : Palestine, la longue agonie du processus d'Oslo

DOSSIER : L'ÉCOLE SELON BLANQUER



P. 16 et p. 17 : Individualisation, sélection et autonomie

P. 18 et 19 : Autonomie des établissements et tutelle

P. 20 : Premier degré, accentuer le tri social

P. 21 : Collège, autonomie et éclatement du cadre national

P. 22 et 23 : Bac, rempart d'égalité menacé

SOCIÉTÉ

P. 24 et 25 : Entretien avec Christophe Aguiton

HISTOIRE

P. 26 et 27 : Histoire de la CGT (suite et fin)

CULTURE

P. 28 : La question juive et la gauche radicale

P. 29 : « Toute histoire est vraie ». Etudier le genre

SYNDICALISME

P. 30 : 48^{ème} congrès du SNPES-PJJ/FSU

INTERNATIONAL

P. 31 : Le Rif : une mobilisation à soutenir !

SOLIDARITÉ

P. 32 : Roya : la vallée rebelle

Continuer toutes et tous ensemble !

Au-dessus du volcan... Les ouragans qui ont cruellement frappé l'Atlantique tropical voient leur intensité décuplée par les effets du réchauffement climatique. Il y a urgence pour la planète alors que les engagements internationaux ne sont pas à la hauteur des enjeux ! Enjeux géopolitiques, enjeux humanitaires... Les grandes catastrophes naturelles sont révélatrices des grandes inégalités sociales. L'ONU estime à 250 millions le nombre de réfugié-es climatiques en 2050.

Dans ce contexte, la poursuite du grotesque feuilleton entre Trump et Kim Jung-un serait risible s'il ne s'agissait potentiellement d'un risque majeur d'explosion pour l'Asie.

L'insupportable banalisé... Des migrant-es « débarquant » sur une plage au milieu de baigneurs, les pérégrinations « marines » de racistes anti-migrant-es, le piège mortel des centres libyens de rétention, les évacuations récurrentes de campements précaires en France ... concourent à banaliser l'insupportable.

La question des migrations devient centrale. Il faut l'appuyer sur une solidarité internationale sans faille. C'est loin d'être le cas alors que les thématiques racistes, qui sous-tendent la logique des politiques migratoires en France et en Europe, sont également à l'œuvre aux États Unis avec le meurtre d'une militante anti-raciste à Charlottesville. En France, les expulsions massives des jeunes migrant-es des foyers d'accueil se poursuivent alors que la criminalisation des soutiens est toujours d'actualité avec les condamnations scandaleuses de Cédric Herrou et de Pierre Alain Mannoni.

« Je ne céderai rien aux fainéants... » (Macron le 8 septembre 17 à Athènes)... Le peuple grec, mis à genou par la Troïka, a dû « apprécier » cette phrase qui représente toute la morgue de classe des possédant-es. C'est une déclaration de guerre contre les peuples et les mécanismes collectifs de solidarités (services publics, retraites, santé...).

Pourtant, des mobilisations ont rythmé l'été. Comme à la ZIRA (Zone d'Insoumission à la Radioactivité) de Bure où les actions des opposant-es ont été violemment réprimées. La grève des Deliveroo a mis à mal le mythe de l'ubérisation heureuse, prônée entre autres par Macron. La réussite des rassemblements de l'été des organisations porteuses de transformations sociales a montré une disponibilité en faveur de la riposte sociale anti libérale.

Construire les convergences ... Avec une opinion très majoritairement défavorable à Macron et au gouvernement, le 12 septembre réussi a constitué la première confrontation sociale d'ampleur avec le pouvoir. Les nouvelles échéances de mobilisation contre les ordonnances, contre les attaques brutales dans la Fonction publique, contre l'état d'urgence permanent, restent à amplifier. L'appel à la grève reconductible dans les transports, la position unitaire des organisations syndicales de la Fonction publique sont des points d'appui à la construction des alternatives sociales... C'est l'unité mobilisatrice des salarié-es, des chômeuses, chômeurs avec les jeunes et les retraité-es qui seule permettra de défendre et promouvoir pour toutes et tous un Code du travail plus protecteur, l'amélioration des conditions de vie, de travail et d'études, l'augmentation des salaires et des retraites, une Sécurité sociale et des services publics renforcés du XXI^{ème} siècle.

Alors, aujourd'hui dans la rue et demain on continue, tous-tes ensemble ! ●

DENIS THOMAS

Reconstruire un front uni pour la mobilisation !

Macron et son gouvernement frappent sur tous les plans, et frappent fort : ils attaquent avec une brutalité inédite les droits sociaux, mènent de nombreux chantiers simultanément, insultent, méprisent, provoquent... Dans l'opinion, la conséquence en est une chute historique de la popularité du chef de l'État qui revient progressivement à son faible socle électoral initial. Les attaques en règle de Macron auraient pu mettre un coup d'assommoir, pourtant certains signaux sont là, lueurs d'espoir pour un réveil social et pour un automne de mobilisations.

Les mauvais coups n'ont pas cessé pendant l'été. L'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun, la diminution des APL, la suppression des contrats aidés, la publication des ordonnances pour la loi travail XXL sont les derniers en date... toujours contre les populations les plus pauvres et les plus précaires alors que les cadeaux aux plus riches se multiplient.

La guerre contre les salarié-es ne connaît aucune trêve politique. Les salarié-es de GM&S, celles et ceux de Deliveroo en ont notamment fait les frais. Leurs luttes sont longues, médiatisées. Si elles ne sont pas *stricto sensu* victorieuses, ces luttes sectorielles sont exemplaires : emblématiques des ravages du libéralisme, elles en sont une illustration concrète et font le lien avec le dossier « loi travail ». Lorsque le candidat Macron annonce une nouvelle réforme du Code du travail, les attaques à venir sont difficiles à décrypter pour la plupart des salarié-es. Or, le combat contre l'Ubérisation des Deliveroo est une leçon de choses : ce type de luttes dans les entreprises s'articule naturellement avec les batailles à mener à l'échelle de tout le privé, et pour la loi travail en particulier, à l'échelle de l'ensemble du salariat.

À la rentrée, le climat social a changé : les ordonnances ont révélé, sans surprise, la destruction de nombreux droits sociaux, les provocations et insultes de

Macron ont réveillé les consciences...

Tout cela témoigne d'une disponibilité pour réfléchir, élaborer d'autres projets de société, y compris pour construire les mobilisations pour y parvenir. Le 12 septembre en est l'exemple même : la montée en puissance des appels à rejoindre cette première journée de riposte a touché toutes les organisations syndicales de lutte et de transfor-



mation sociale. Cela a engendré par ailleurs une crise importante d'une partie des militant-es de FO envers leur direction qui se refusait à participer. Et cela s'est traduit par des appels nombreux et une mobilisation massive des salarié-es dans la rue lors de cette première journée de grève.

La mobilisation contre les ordonnances a pâti, au départ, d'un manque de conviction partagé... La CGT pose une date seule, les autres OS s'offusquent d'une démarche peu unitaire, la réaction première de la FSU est de se mettre en

retrait, jugeant également que ce n'est pas son champ de responsabilité. La question de l'unité syndicale est essentielle, les salarié-es y sont attaché-es, et c'est un atout pour mobiliser. Mais si c'est un moteur, c'est aussi un combat de tous les instants. Quand la question du 12 se pose en régions, et fait suite aux mauvais coups de l'été, de nombreuses sections départementales de la FSU font le pari de la mobilisation et le choix de l'unité. Les intersyndicales contre la loi El Khomri se reforment localement. Quand les attaques sont brutales envers les agent-es, toutes les fédérations de fonctionnaires se retrouvent autour de la table pour décider d'une action unitaire au moment du RV salarial du 10 octobre... Au-delà de l'unité, la question de la convergence des luttes du privé et du public se pose : au sein de l'intersyndicale réunie en 2016 contre la loi El Khomri, la grève dans la FP (le 22 mars) avait été opposée au 31 mars, 1er grand jour de mobilisation interprofessionnelle, et finalement annulée. Aujourd'hui, il faut analyser les attaques contre la FP comme partie d'un tout, d'une politique libérale globale qui touche aussi les salarié-es du privé. Les luttes doivent donc s'articuler car elles se nourrissent entre elles, il revient aux organisations syndicales d'en construire la complémentarité.

Si les appels se sont multipliés à la veille du 12, c'est aussi parce que ce mouvement est éminemment politique :

PHOTOS D. R.





au-delà du Code du travail, cette mobilisation représente le premier affrontement avec ce gouvernement et exprime un rejet profond des politiques anti sociales qu'il met en œuvre. Mais ensuite, après le 12, quelle démarche unitaire pour poursuivre ? Le 21 a été annoncé par la seule CGT : c'était parier sur un hypothétique effet d'entraînement. Mais c'est aussi renouer avec des journées d'actions perlées sans se demander si elles sont de nature à mobiliser à chaque fois plus et à faire basculer le rapport de forces, au point de l'emporter contre Macron-Philippe. Dans les transports routiers, les fédérations CGT et FO ont appelé à une grève reconductible à partir du 25 septembre, avec la volonté de bloquer l'économie du pays. Ces stratégies de lutte mériteraient une réflexion collective entre équipes syndicales afin de ne pas épuiser les salarié-es et pour faire converger toutes les forces combattives.

Dans nos secteurs aussi

Dans le champ propre à l'éducation, les raisons de se mobiliser ne manquent pas, aucun niveau d'enseignement n'est épargné : le dédoublement des CP se fait aux dépens d'autres classes et du dispositif pédagogique « Plus de maîtres que de classes », l'assouplissement de la réforme des rythmes et du collège expose le cadre national et engendre nombre d'inégalités, le chantier du bac est à lier à la volonté

d'installer la sélection à l'entrée dans le supérieur, la gouvernance dépossède les enseignant-es de leur pouvoir d'agir, l'autonomie laissera les pleins pouvoirs aux hiérarchies locales, y compris le recrutement... Les personnels sont touchés, et les politiques éducatives sont tournées vers l'individualisation et la sélection. Pour porter un projet d'école fort tourné résolument vers la démocratisation du système éducatif, il est nécessaire de montrer la cohérence des attaques, et d'appeler les collègues à la grève pour défendre ce

projet. Faute de quoi les postures syndicales resteront défensives, et les SN répondront de façon morcelée aux



Le 12 septembre à Strasbourg.

© AFP/PATRICK HERTZOG

attaques. La fédération met en avant la priorité de la mobilisation dans la fonction publique, ce qui a le mérite d'englober tous les personnels (y compris les précaires) et d'unifier les revendications : salaires, retrait du jour de carence, emploi, carrières. Ce combat est sans doute plus lisible aussi, et les victoires, s'il y en a, plus faciles à appréhender. Il n'empêche qu'une mobilisation dans l'éducation n'est pas contradictoire : il faut tenir tous les bouts, ne désertier aucun terrain et en déminer toutes les bombes.

Repenser la stratégie de lutte contre l'ennemi libéral

Car la guerre est aussi devant nous et

l'avenir ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Macron et son gouvernement, sans se soucier de ce que pensent l'opinion publique, les salarié-es, les citoyen-es de ce pays, avancent à marche forcée, annonçant réformes après réformes, toutes plus destructrices les unes que les autres pour le modèle social de notre pays.

Il faudra compter au 1^{er} janvier 2018 avec l'augmentation de la CSG, contrebalancée par la suppression des cotisations maladies et chômage, ce qui ne signifie pas autre chose qu'une volonté d'exclure les partenaires sociaux de la gestion de l'assurance chômage.

Il faudra compter avec une réforme des retraites, une remise en cause généralisée de la protection sociale telle que nous la connaissons.

Et aussi compter avec l'annonce, dernièrement, d'une réforme en profondeur du statut des cheminots et une remise en cause de leur régime spécial, avec à terme, l'aboutissement de la logique de privatisation qui a débuté il y a plusieurs années.

Il est de la responsabilité des organisations syndicales, de l'ensemble du mouvement social d'intégrer une donnée essentielle : face à un chantre du libéralisme comme Macron, c'est l'union qui permettra de faire front, d'avoir enfin un rapport de force à la hauteur et d'espérer gagner. L'union des salarié-es, de leurs organisations syndicales, l'union de forces politiques de gauche de ce pays, l'union avec les intellectuel-les et la société civile. Une union qui doit permettre, par la confrontation des points de vue, d'élaborer des solutions nouvelles et radicales traçant une voie vers l'émancipation sociale. Les initiatives qui existent qu'elles soient sectorielles ou plus générales doivent être considérées comme complémentaires, ayant toutes le même objectif : la défense des droits des citoyen-es et des salarié-es. ●

JUDITH FOUILLARD ET
VÉRONIQUE PONVERT

DISPOSITIF
DEVOIRS FAITS –
LES ENJEUX
SOUS-JACENTS

Le 25 mai dernier le ministre Blanquer a annoncé la relance du dispositif « Devoirs faits », qui devrait se mettre en place dans tous les collèges, à compter des vacances de Toussaint. Il justifie cette mesure par l'importance du travail personnel dans la réussite des élèves ainsi que par le caractère inégalitaire de ce travail quand il est renvoyé à la maison. Venant d'un ministre qui fait de « l'égalitarisme » un des plus grands maux de notre système éducatif (sic), l'argumentaire peut surprendre et éveiller la curiosité sur la mise en place concrète de ce dispositif.

À lire les éléments de cadrage, la première chose qui frappe est qu'il n'y en a pas. Ou si peu. Seront concerné-es les élèves volontaires, éventuellement sollicité-es. Les modalités de mise en œuvre, taille des groupes et types de tâches à accomplir, seront définies localement. On en sait plus sur les personnels amenés à encadrer ce dispositif. Si les professeur-es seront sollicité-es, payé-es en heures sup, ainsi que des AED, le gros des troupes sera constitué de jeunes en service civil : Blanquer a annoncé la création de 37 000 postes dans l'Éducation Nationale, dont une des missions sera le dispositif « devoirs faits ».

Outre le caractère scandaleux d'avoir recours à des personnes qui n'auront pas de réels contrats de travail, il faut aussi rappeler l'inefficacité des dispositifs d'aide aux élèves situés hors la classe, qui plus est avec du personnel ne maîtrisant pas les enjeux des apprentissages exigés. Ainsi l'évaluation d'une expérience analogue en Angleterre avait montré une augmentation des inégalités scolaires. Mais au-delà du dispositif « Devoirs faits », la question du bien fondé des devoirs se pose, en particulier en terme de lutte pour la démocratisation du système scolaire. De plus, il se joue autour de l'organisation des temps périscolaires des enjeux qui dépassent la simple question de la réussite scolaire.

Ce que nous allons voir dans cette page.

ADRIEN MARTINEZ



PHOTOS: D. R.

Les devoirs : l'autre lieu des « implicites »

Le travail individuel a été de longue date une modalité majeure de l'enseignement : dans les collèges jésuites et les lycées napoléoniens, seules 3 heures par jour étaient consacrées aux cours, le reste de la journée étant dévolu à l'étude, directement avec le professeur ou des moniteurs. Cette situation a évolué au long du XX^{ème} siècle, le temps d'enseignement se massifiant au détriment du temps d'étude, qui de fait s'est peu à peu retrouvé exclu du temps scolaire. Partant de l'idée que c'est dans la classe que doivent se faire les apprentissages, Henri Wallon (1879-1962, psychologue) ou Robert Gloton (1906-1986, pédagogue) ont critiqué cet état de fait, aboutissant en 1956 à l'interdiction des devoirs écrits à l'école primaire.

Néanmoins, force est de constater la difficulté à se conformer dans les écoles à une prescription vieille de plus de 50 ans. Il y a plusieurs raisons à cela. Le travail personnel est toujours considéré, à juste titre, comme un élément important des apprentissages. Les devoirs sont vécus comme un objet transitionnel entre

sphère familiale et sphère scolaire. Et la pression sociale des familles, dans une société marquée par une anxiété sociale forte, que nourrissent la précarité et la montée des inégalités, pèse sur les pratiques professionnelles des enseignant-es. Aussi l'interdiction des devoirs écrits à l'école primaire est toujours en vigueur, elle a été l'objet de six rappels entre 1956 et 1995.

Les devoirs continuent néanmoins de poser problème.

Le déficit d'articulation entre temps d'apprentissage et temps d'entraînement pendant le temps de classe conduit à faire des devoirs à la maison le temps quasi-unique de travail individuel. Et ce temps explose, conduisant à une charge de travail conséquente pour les enfants et les adolescent-es au détriment du sommeil, du sport, des jeux ou des activités culturelles. Des études évaluent entre 6 et 11 heures le temps qu'un-e collégien-ne consacre à ses devoirs ce qui peut porter sa semaine à 37 heures. Pour un-e lycéen-ne ce temps oscille entre 10 et 20 heures !

Et surtout la pratique des devoirs entérine, voire accroît, les inégalités scolaires en les faisant dépendre d'environnements matériels, psychologiques et culturels et sociaux très hétérogènes.

Les travaux de la sociologie des apprentissages ont montré de longue date que les attendus scolaires restaient implicites et en connivence avec les codes culturels des classes culturellement favorisées. Le temps



En collège, les ambiguïtés des associations d'aide aux devoirs

Même si les conditions d'application du dispositif « Devoirs faits » restent encore largement floues, le *vademecum* récemment publié sur Eduscol mentionne, entre autres modalités, l'intervention d'associations agréées d'accompagnement scolaire. Nombreuses sont en effet les associations de ce type qui interviennent déjà à côté ou au sein de certains collèges pour proposer des temps d'encadrement des devoirs ou du soutien scolaire.

Lorsqu'on regarde l'argumentaire du ministre, on constate d'ailleurs qu'il reprend largement le discours qu'elles tiennent depuis des années. Et que sous un vernis sociologique avec lequel à peu près tout le monde sera d'accord (le travail à la maison dans sa forme classique renforce les inégalités) il y a avant tout la volonté, pour ces associations, de conquérir un marché en marge du système éducatif.

Il n'est donc pas inutile de regarder d'un peu près le bilan de ces associations et de voir quelles sont leurs limites, afin de mieux analyser la mesure proposée par le nouveau ministre.

Le premier problème qui se pose est celui du recrutement, ou plutôt de la qualification des intervenant-es. Souvent bénévoles ou en service civique, peu ou pas formé-es, elles et ils ont du mal à apporter l'aide promise aux élèves qui leur sont confiés : prof est un métier qui s'apprend, on ne le dira jamais assez. En s'improvisant pédagogues, elles et ils peuvent même jouer un rôle contre-productif, au travers d'une approche pédagogique souvent

assez rétrograde : culte de la dictée et du par-cœur, des techniques d'opérations, de la traduction intégrale et systématique en langues vivantes, etc. Des pratiques qui, loin d'être au service de ce qui se passe en classe, se retrouvent en porte-à-faux avec les méthodes des enseignant-es. Et ne manquent pas de créer davantage de confusion dans l'esprit des élèves, notamment les plus en difficultés.



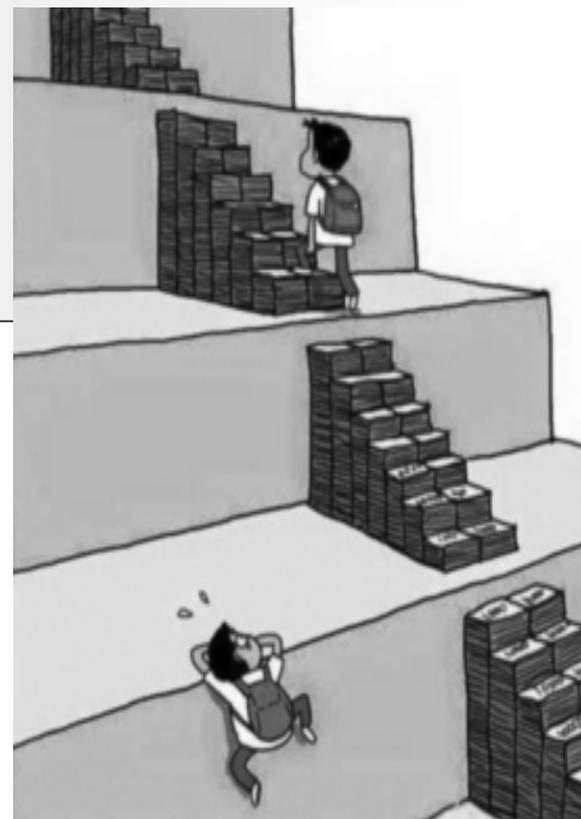
Car la coopération avec l'équipe enseignante, qui fait pourtant partie des préconisations de la Charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est souvent le parent pauvre du partenariat avec ces associations. D'abord en raison de l'absence d'une culture professionnelle commune, du fait du manque de formation. Ensuite parce que leur positionnement idéologique repose sur une certaine méfiance vis-à-vis de l'École, accusée de tous les maux afin de mieux mettre en valeur la bienveillance supposée de ces associations.

Il subsiste de plus une forte ambiguïté dans le rôle donné à ces temps d'accompagnement hors la classe : s'agit-il simplement d'encadrer un travail en autonomie

des élèves, ou de leur fournir une véritable aide pédagogique, voire une remédiation ? Si les effets positifs d'une « *chiquenaude* » pour des élèves peu en difficulté, par exemple manquant simplement de confiance en eux, sont une réalité, il en va autrement pour les élèves en grande difficulté. En externalisant leur travail personnel hors de la vue de leurs enseignant-es, on risque d'aggraver encore plus le décrochage de ces élèves.

Au-delà de mesures symboliques et d'une communication agressive, la place des associations dans le dispositif « Devoirs faits » pose donc de nombreuses questions. La plus importante est peut-être de savoir si l'on veut tendre vers un modèle hybride, avec d'un côté des enseignant-es censé-es se borner à faire descendre le savoir, à prescrire du travail hors la classe et à évaluer, et d'un autre des associations privées chargées d'aider et de faire travailler les élèves. On n'évitera cette dérive qu'en s'emparant donc collectivement de la question du travail personnel des élèves, du travail hors la classe dans toutes ses dimensions, et en interrogeant nos pratiques pédagogiques.

● RAPHAËL ANDERE



des devoirs, et les enjeux d'apprentissages qui s'y dissimulent, en sont marqués. Les devoirs sont ainsi source de malentendus. Ici, on oralise alors que l'enseignant attend une lecture silencieuse, là on prépare la dictée quand l'enseignante attend un travail de compréhension...

Cette question doit donc être traitée dans le cadre d'un service public d'éducation au service de la réussite de toutes et tous.

Il faut rééquilibrer le temps scolaire en donnant plus de place à de vraies « études

dirigées » où les élèves puissent bénéficier de la guidance de professionnel-les de l'apprentissage.

Il faut s'interdire de renvoyer systématiquement à la maison des tâches pour lesquelles aucun mode d'emploi précis n'a, auparavant, été donné et travaillé en classe.

Il faut promouvoir l'entraide entre élèves dont toutes les recherches montrent l'impact très positif et qui est tombée progressivement en désuétude dans l'école. ●

JEAN-PHILIPPE GADIER

L'éducation à l'épreuve de l'interse



Prévu par le Plan de Formation de l'académie de Créteil, un colloque sur l'intersectionnalité a failli être supprimé face à la levée de boucliers d'un arc d'opposants allant de l'extrême droite aux chevronnés. Une telle réaction mérite quelques explications.

Le concept d'intersectionnalité⁽¹⁾, développé dès 1989 par Kimberlé Crenshaw, professeure de droit à l'université de Columbia et militante anti discriminations, s'inscrit dans le prolongement de la pensée et du mouvement du *Black Feminism*, qui naît à la fin des années 1960 et se développe jusqu'au milieu des années 1980 aux États-Unis.

Ce mouvement incarné par plusieurs collectifs de femmes noires s'est créé dans le cadre d'une dynamique de conflit et de dialogue avec les autres mouvements de la période qui privilégiaient une intervention politique unilatérale centrée sur la classe, la race⁽²⁾ ou le genre et refusaient *de facto* d'appréhender ces trois

dimensions conjointement. Par rapport aux autres organisations dites féministes, il s'est autodéfini à partir de sa volonté d'articuler l'oppression sexiste à l'oppression raciste et à l'exploitation capitaliste, aussi bien dans son élaboration théorique que dans ses pratiques stratégiques et ses expérimentations organisationnelles.

Conçu au départ pour proposer un cadre d'analyse révélant l'imbrication de la race et du genre dans les rapports de domination, le terme d'intersectionnalité est désormais fréquemment utilisé dans un sens plus large pour désigner l'entrecroisement de plusieurs rapports de domination - race, genre, âge, ethnicité, religion etc. - avec le rapport d'exploitation lié à la classe et ses effets dans la production et la reproduction des inégalités⁽³⁾.

Un cadre d'analyse qui se diffuse

L'approche dite intersectionnelle est née et a été élaborée dans un premier temps dans l'espace politique états-unien, à partir de ses caractéristiques propres, mais elle s'est diffusée à l'échelle internationale au cours des vingt cinq dernières années. Ainsi, de plus en plus de chercheur-es et de militant-es s'en sont saisie pour tenter d'ana-

lyser les relations entre sexisme, racisme et exploitation selon les modalités et les contextes spécifiques à la société ou au pays dans lequel elles et ils vivent, et en lien avec les thématiques et les champs d'intervention qui les concernent. En France, cette approche est venue élargir les débats déjà posés par la théorie de la consubstantialité développée par les féministes dites « *lutte des classes* » dès les années 1970 pour penser les rapports sociaux de genre et de classe⁽⁴⁾.

Intersectionnalité dans l'éducation ?

Dans le domaine des sciences de l'éducation, les études consacrées à l'impact de l'appartenance à une classe sociale ou à un genre donné sur le destin scolaire des élèves commencent à combiner ces deux types de rapports sociaux à partir du début des années 1990⁽⁵⁾. En revanche, les recherches sur l'impact de l'assignation à une catégorie raciale donnée sur les inégalités scolaires sont beaucoup plus rares et plus récentes⁽⁶⁾, le racisme à l'école étant essentiellement étudié sous l'angle des relations des élèves entre eux et de l'apprentissage de la citoyenneté. La prise en compte de l'intersection des rapports de classe, de genre et de race dans la sphère scolaire par les sciences humaines qui contribuent à permettre d'en analyser les problèmes et d'en penser la transformation est tout à fait nouvelle. Cette nouveauté, parce qu'elle vient ébranler des grilles d'analyse solidement ancrées, peut heurter ou laisser perplexe



Kimberlé Crenshaw.



Macron et Hulot sont dans un bateau...

PHOTOS: D. R.

Nicolas Hulot déclarait en 2008 « *Je ne suis pas anticapitaliste mais je suis contre tous les excès du capitalisme* ». Depuis, il a loué à plusieurs reprises les propositions éco socialistes de Jean Luc Mélenchon. En août, alors membre du gouvernement, il déclare avoir voté Hamon. Pas si étonnant pour qui a suivi l'évolution d'un militant, au départ de la seule cause environnementale évoluant vers une posture plus critique vis-à-vis du modèle de développement capitaliste, cherchant à articuler justice sociale et transition écologique.

Comment comprendre son entrée dans ce gouvernement dirigé par un ancien d'Areva et ferme opposant à la fermeture de la centrale à charbon de sa région, sous la houlette d'un président ardent promoteur des traités de libre-échange et d'un programme de casse sociale ? Hulot, qui a précédemment refusé les avances de Sarkozy et Hollande, donne au lendemain de sa nomination un élément d'explication : « *Être ministre est aussi une façon d'aller au bout de mon engagement, de me dire que pour ce combat, qui est celui d'une vie, j'aurai tout essayé* ». A 65 ans, le militant écologiste ne veut pas laisser passer « *sa chance* », qu'il reconnaît précaire, de rentrer dans l'histoire comme le ministre de l'écologie initiant la bifurcation nécessaire vers la transition écologique.

La communication comme politique

Jusqu'à présent, c'est davantage par sa communication que N. Hulot a fait ses preuves, multipliant les tribunes et interviews. Le 2 août dernier, jour à partir duquel nous avons, cette année, collectivement épuisé le potentiel renouvelable de la planète, le ministre de ce gouver-

nement pro-CETA publie une tribune pour dénoncer « *la consommation de plus en plus rapide des ressources de la planète* » ajoutant que la transition écologique doit se faire « *avec un impératif de solidarité, car si l'humanité est avide de ressources naturelles, elle est aussi trop souvent égoïste, oubliant qu'en Asie, en Afrique, plus d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie. [...]. Que même dans les pays prétendument développés, la précarité énergétique, l'isolement face à la mobilité sont les moteurs d'injustices cruelles.* » Propos lénifiants, préférables certes à ceux de Trump, mais qui interroge sur sa conscience d'être ministre du gouvernement qui a fait échec à la mise en place d'une taxe sur les transactions financières en Europe, coupe dans les budgets d'aide au développement et baisse l'APL.

L'écran de fumée communicationnel n'aura cependant qu'un temps, et N. Hulot va devoir affronter ses contradictions. Contradiction entre une politique écologique, qui doit faire sienne la finitude de la planète et des ressources, et la logique macronienne d'accumulation infinie et d'extension de la marchandisation. Contradiction entre une transition juste et solidaire et des politiques économiques guidées par la politique de

l'offre, la « *compétitivité-coût* », la dérégulation du travail ou encore la privatisation des transports ferroviaires. Transition écologique impossible si le commerce international est pensé à l'aune du libre-échange, et si les hypers centres commerciaux ou les aéroports fleurissent sur les terres agricoles. L'accumulation sans fin de Gattaz-Macron et une réelle transition écologique et solidaire, que voudrait afficher N. Hulot avec son intitulé ambitieux de « *Ministre de la transition écologique et solidaire* », sont inconciliables.

Nicolas Hulot passera-t-il au crash test de la transition ?

N. Hulot a sur sa table de nombreux dossiers dont le traitement permettra rapidement de vérifier sa capacité à peser.

Sur le terrain des Grands Projets Inutiles, le sort réservé à Notre Dame des Landes est attendu. On peut espérer qu'il a « au moins » sur ce dossier obtenu l'engagement d'un abandon du projet de la part d'E. Macron. Reste le projet de grande poubelle de déchets radioactifs à Bure, des hyper-centres commerciaux comme celui d'Europacity en région parisienne, ou encore la ligne Lyon-Turin. Autant de messages et de symboles qui seront envoyés à ces mouvements écologistes ancrés sur les territoires. Son bilan sera évalué au nombre des projets maintenus.

Concernant les hydrocarbures, la présentation de sa loi « *mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures* » pouvait être l'occasion d'envoyer un signal fort à la communauté internationale, symbole d'autant plus aisé que la

production d'hydrocarbures en France ne couvre que 1 % de ce que nous consommons en gaz et en pétrole. Cette loi est présentée alors que l'œil d'Irma s'abat sur les Caraïbes. Le lien entre l'ouragan et l'extraction de combustibles fossiles est établi : l'augmentation de la température des eaux de surface de 1 à 1,5°C, comme c'est le cas dans l'Océan Atlantique, provoque en effet une augmentation de 3 à 5 % du taux d'humidité. Si le réchauffement climatique ne crée pas les ouragans, il les rend à la fois plus fréquents et plus puissants. Une raison de plus pour engager une action résolue contre la consommation des énergies fossiles et s'attaquer au libre-échange qui les favorise. Cette loi annonce certes la fin de la délivrance de permis d'extraction en 2040. Mais toutes celles qui devaient arriver à échéance ces prochaines années, à partir de 2018, pourront être prolongées jusqu'en 2040. Elle ne définit pas les hydrocarbures non conventionnels et n'interdit plus clairement (contrairement à une 1^{ère} version) leur exploration et leur exploitation « par quelque technique que ce soit ». On en reste à la loi du 13 juillet 2011 qui interdit la fracturation hydraulique, mais laisse la possibilité aux industriels d'exploiter gaz et pétrole de schiste s'ils découvrent une autre technique. Enfin avec ce texte, de nombreux permis, pour

lesquels les industriels ont déjà obtenu des décisions judiciaires favorables, risquent en fait d'être accordés et de déboucher potentiellement sur des concessions d'exploitation.

Sur les enjeux plus macro-économiques, ou « écolo-altermondialistes » la capacité d'Hulot à peser sur l'orientation économique du gouvernement est et sera quasi nulle. La ratification récente du CETA en est l'illustration, les négociations qui s'engagent sur le même type d'accord avec le Japon le confirmeront. « *Le grand absent de l'accord [sur le CETA] est le climat* » affirme le rapport de la commission « d'experts » sur le CETA installé par E. Macron.

C'est sur le terrain plus purement environnemental que N. Hulot pourrait justifier d'une action plus volontariste. Il a gagné un arbitrage l'opposant au ministre de l'agriculture et au lobby de la FNSEA sur le sujet des néonicotinoïdes en juin. Il a par contre accepté une interdiction *a minima* des perturbateurs endocriniens lors des discussions européennes. Mais il pourrait s'enorgueillir de faire face au puissant lobby pétro-chimique lors d'un prochain vote interdisant la commercialisation du glyphosate (intégré dans le fameux « Round Up » de Monsanto).

N. Hulot est donc bien loin d'être à la

tête d'un grand ministère guidant les politiques du gouvernement à l'aune de la transition écologique et solidaire. La question est de savoir s'il réussira à sortir parfois de son (petit) pré-carré et combien de temps la crainte de sa démission lui permettra de gagner quelques arbitrages plus ou moins symboliques.

Nouvelles questions stratégiques pour les mouvements ?

Mais si sa « cornérisation » semble probable, une seconde hypothèse demeure, qui ne serait pas sans conséquences pour nos mouvements de la « justice climatique et environnementale ».

Sur fond de retrait des USA de l'Accord de Paris, E. Macron peut tout à fait prendre des mesures environnementales ou climatiques « fortes » (au regard de celles prises par ses prédécesseurs et non de ce qu'il faudrait faire). Politiques s'accompagnant de mesures dans le but d'attirer des investisseurs « verts » dans la *start up* France et faire de la place de Paris le *hub* de la finance verte.

Le renoncement à Notre Dame des Landes, la loi Hulot sur les fossiles, malgré ses insuffisances, la fermeture de réacteurs nucléaires, ajoutés à quelques dispositions sur les questions environnementales : un ministre de l'environnement ne serait jamais allé aussi loin.

Ce scénario rendrait la coexistence d'Hulot et de Macron possible, et poserait à l'évidence de nouveaux problèmes aux mouvements sociaux. Le risque des divisions entre questions sociales et environnementales sera de nouveau plus tangible et peut faire exploser les rapprochements, partiels et précaires, opérés soit à NDDL, au moment de la COP21, ou dans la campagne Emplois-climat entre mouvements écologistes (y compris certaines ONG), altermondialistes et syndicaux.

L'hypothèse que Macron décide de s'affranchir de certains lobbys pour chercher à construire un projet de « capitalisme vert » est aujourd'hui un cas d'école, mais nécessite que nos mouvements l'étudient pour travailler nos propres contradictions et renforcer nos convergences et construire un véritable mouvement pour une transition juste socialement ET écologiquement. ●

JULIEN RIVOIRE



Un gouvernement féministe ?

Le candidat Macron s'était fendu de déclarations féministes, proférées bien opportunément aux alentours du 8 mars... Qu'en est-il 6 mois plus tard ?

Comment ne pas douter quand E. Macron déclare : « Je suis profondément féministe car j'aime ce qu'il y a d'irréductible dans l'autre qu'est la femme » ? Il s'agit d'essentialisme, non de féminisme ! Pas de première ministre, ni de femme présidente de groupe au Parlement, ni de ministère dédié. À la place, un secrétariat d'État à l'égalité, placé sous l'autorité d'un premier ministre qui n'a voté ni le « mariage pour tous » ni la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Les promesses se sont révélées des bobards électoralistes. Certes, LREM a de nombreuses députées, issues des catégories sociales supérieures, qui, à l'instar de leurs collègues masculins, se montrent moutonnières. Et comme elles sont globalement plus inexpérimentées, la presse ne s'est pas privée de mettre en avant leurs bourdes, ce qui a un effet pervers en terme d'égalité.

En juillet, signal négatif fort concernant les droits des femmes : l'annonce de la diminution de 25 % de ce budget, le plus faible de l'État (0,006 % du budget général, soit 27 millions d'euros). Les conséquences de ces coupes seront dramatiques : les associations d'aide aux femmes, qui rem-



plissent souvent des missions de service public, ont vu leurs subventions annulées ou gelées, ce qui compromet leur existence et met les femmes victimes de violences en danger... « Il y a eu un mouvement social général pour dénoncer la baisse de financement, elle [Marlène Schiappa] aurait pu s'appuyer sur nous pour obtenir des marges de manœuvre », regrette Caroline de Haas.

Égalité professionnelle

Beaucoup de choses ont été dites sur la secrétaire d'État à l'égalité. Mais si elle semble sincère dans ses positionnements, ses choix et ses propos sont révélateurs d'un féminisme bourgeois, préoccupé surtout par la situation des mères cadres.

Ses discours s'accordent avec l'idéologie du « mérite » et de la réussite individuelle. Ce qui augure mal de sa prise en compte des ouvrières, des précaires, des femmes aux horaires décalés... Sont prévues des actions pour l'égalité professionnelle, et une convention a été signée avec le Défenseur des Droits pour agir plus efficacement contre les discriminations sexistes et contre le harcèlement, notamment au travail : actions de sensibilisation, de testing, chiffres des inégalités. A été annoncé le prélèvement direct des amendes pour les entreprises ne respectant pas l'égalité salariale. Sur les moyens concrets, le flou demeure, et on n'évoque surtout pas les moyens qu'il faudrait allouer à l'inspection du travail !

Point positif, le projet de réforme du congé de maternité prévoit de l'aligner vers le haut en terme de durée et de rémunération, afin de sécuriser toutes les femmes qui travaillent, quel que soit leur statut. Mais Marlène Schiappa loupe le coche en refusant d'allonger le congé paternité ou de le rendre obligatoire, mesure qui serait un vrai levier pour l'égalité, mais sans doute trop coûteuse pour les entreprises ! Plus globalement, les réformes libérales de ce gouvernement vont entraîner des régressions pour les travailleurs, et en particulier les travailleuses... (cf. la tribune féministe page suivante).

« Je suis impatiente. Mais le perfectionnisme est la meilleure solution pour ne rien faire. »



APPEL : LOI TRAVAIL, LES DROITS DES FEMMES PASSENT (AUSSI) À LA TRAPPE

Emmanuel Macron l'a promis. Les femmes seront la grande cause nationale du quinquennat. Il est élu depuis à peine 150 jours et il a déjà réussi à se faire mentir 3 fois. Une première fois avec la nomination du gouvernement et l'absence de Ministère dédié. Une deuxième fois cet été avec la baisse de 27 % du budget du Secrétariat d'État à l'Égalité. Une troisième fois avec la Loi Travail n° 2.

Comme souvent, des textes apparemment « neutres » ont en réalité des conséquences nettes sur les inégalités. Réforme des retraites, de l'assurance maladie ou du code du travail : toutes ces réformes qui visaient l'ensemble des salarié-es ont eu un impact différent sur les femmes et les hommes. Étonnant ? Pas tant que ça. Lorsque vous proposez une réforme dans un pays comme la France, où les inégalités professionnelles sont fortes (26 % d'écart de salaire), la réforme est rarement neutre ou sans effet. Soit elle aggrave la situation et augmente les inégalités, soit elle s'attaque aux inégalités et les fait reculer.

Les ordonnances rentrent dans la première catégorie. Les salarié-es les plus touchés-es par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Plusieurs mesures vont donc peser particulièrement sur les femmes et accroître les inégalités professionnelles.

Le gouvernement plafonne le montant des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. Sauf en cas de discrimination nous dit-il. Il a pourtant « oublié » dans ses ordonnances plusieurs cas de discriminations. Le plafond (très faible) s'appliquera demain par exemple si vous êtes licenciée par manque de disponibilité en raison de votre situation de famille ou en raison d'un handicap (!!). L'inversion de la hiérarchie des normes renvoie à l'entreprise la définition de nombreux droits, et notamment les droits familiaux. Les congés enfants malades pris en immense majorité par les femmes, l'allongement du congé maternité et le maintien de la rémunération à 100 %, l'allègement du temps de travail des femmes enceintes... tous ces droits, prévus jusqu'alors dans les conventions collectives de branche, pourront être demain remis en cause par accord d'entreprise. (...)

Le gouvernement affaiblit les outils de l'égalité professionnelle en entreprise. (...) Il sera désormais possible d'imposer, par accord

d'entreprise, des clauses de mobilité sans que la loi ne fixe de limite géographique ni d'obligation de prendre en compte la situation familiale des salarié-es. Idem pour des modifications d'horaires et de temps de travail ou encore des baisses de salaires ou le développement du travail de nuit. Les femmes, plus souvent à temps partiels, plus souvent précaires, à la tête de familles monoparentales et prenant en charge une immense partie des tâches parentales seront particulièrement pénalisées par ces mesures. Le premier argument invoqué par les femmes qui se retirent du marché du travail est l'impossibilité d'assumer leurs responsabilités familiales

du fait des horaires atypiques qui leur sont imposés. Les ordonnances ne risquent pas de les aider.

La disparition du CHSCT (le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) prévue par les ordonnances va avoir un impact sur la prévention des violences sexuelles au travail. 20 % des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. 5 ans après l'amélioration de la loi sur le harcèlement sexuel, le gouvernement décide de faire disparaître l'instance dédiée à la santé et la sécurité au travail.

Exit enfin le droit d'expertise dédié à l'égalité femmes - hommes, gagné en 2015, qui aidait élu-es et syndicats à identifier et comprendre les sources des inégalités. Auparavant à charge de l'employeur, ce droit d'expertise devra désormais être co-financé par le comité d'entreprise. Du fait de son budget limité, celui-ci devra faire des choix. Et souvent, dans ce cas, l'égalité passe au second plan.

Les ordonnances ne sont pas neutres. Elles vont accroître les inégalités professionnelles.

Emmanuel Macron, Marlène Schiappa, votre grande cause nationale commence mal. Changez de cap, ne bradez pas les droits des femmes aux exigences du MEDEF, retirez ces ordonnances.

LES FÉMINISTES L'EXIGERONT DANS LA RUE AVEC TOUTES ET TOUS !

Pour retrouver l'intégralité de la tribune et la liste des signataires : <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/060917/loi-travail-les-droits-des-femmes-passent-aussi-la-trappe>



Manifestation contre la réforme du code du travail, à Paris, le 12 septembre dernier.

La secrétaire d'État se décrit comme pressée, ce qui l'amène parfois à des déclarations peu réfléchies ! Ainsi, elle a annoncé son projet de validation des acquis de l'expérience pour les jeunes parents, s'attirant aussitôt les foudres des associations féministes et des professionnelles de la petite enfance ! Si l'on veut vraiment améliorer l'emploi des femmes, il est de nombreuses mesures à prendre : favoriser leurs études et leur

formation, créer un vrai service public de la petite enfance pour accueillir tout-es les enfants. Formations professionnelles qualifiantes, revalorisation des métiers à prédominance féminine, les chantiers à ouvrir sont nombreux ! « Il n'y aura pas d'égalité entre les femmes et les hommes sans moyens dédiés à la hauteur des besoins. Des moyens humains et des moyens financiers », rappelait en juillet Danièle Bousquet, présidente du HCE.

Marlène Schiappa annonce « un tour de France de l'égalité ». Parce que « ce n'est pas à Paris dans le VII^e arrondissement qu'on voit bien la situation de toute la France »... Tout dépend du prisme qu'elle adoptera. Pour l'instant elle semble se soucier surtout des femmes-cadres ou entrepreneures, et presque exclusivement des mères ! En bref, elle s'inscrit plutôt dans un féminisme de classe, et essentialisant. ●
C. ROPITEAUX

Palestine : la longue agonie du processus d'Oslo



PHOTO : D. R.

L'année 2017 est, à bien des titres, une date anniversaire pour les Palestiniens et leur lutte contre le colonialisme et l'occupation :

- ✓ centenaire de la déclaration Balfour, du nom du ministre des Affaires étrangères britannique qui, dans une lettre adressée le 2 novembre 1917 à Lord Rothschild, important financier du mouvement sioniste, affirmait que « *le Gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif* » ;

- ✓ 70^e anniversaire du « plan de partage » de l'ONU, adopté le 29 novembre 1947 par la résolution 181, qui préconisait une partition de la Palestine, alors sous mandat

britannique, et la création de deux États indépendants ;

- ✓ 50^e anniversaire de la Guerre des Six-jours de juin 1967, au terme de laquelle l'État d'Israël occupe – entre autres – l'ensemble de la Palestine, y compris la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est ;

- ✓ 30^e anniversaire du soulèvement de décembre 1987, resté dans les mémoires sous le nom de « première Intifada ».

Un long processus de colonisation et de dépossession

Ces anniversaires et cette chronologie rappellent que le conflit opposant Israël aux Palestiniens n'est pas né d'hier, et que ses origines sont non seulement antérieures à l'occupation de 1967, mais aussi à la création même de l'État d'Israël en 1948. La situation actuelle, sur laquelle nous revenons dans cet article, est le produit d'une longue histoire, et ne peut donc être comprise que si on la considère comme une étape, transitoire, au sein d'un processus de colonisation et de dépossession toujours inachevé.

Sans prétendre résumer cette longue histoire, on

peut toutefois dégager les principales tendances. Le mouvement sioniste et l'État d'Israël pratiquent un colonialisme de peuplement, dont l'objectif n'est pas tant l'exploitation de la population autochtone que son remplacement par une autre population. Les Palestiniens sont ainsi considérés comme un corps étranger qu'il faut expulser, soit de manière brutale (800 000 expulsions entre 1947 et 1949), soit de manière plus diffuse (politiques de « judaïsation » de Jérusalem et de la vallée du Jourdain). Les Palestiniens qui demeurent ne sont pas considérés comme des citoyens de plein droit et sont soumis à divers statuts de sous-citoyens selon leur lieu de résidence (Israël, Jérusalem, Cisjordanie et bande de Gaza, sans même parler des Palestiniens exilés à qui tout retour est interdit).

Oslo ou la réorganisation de l'occupation israélienne

Le moment dans lequel nous nous trouvons actuellement pourrait être qualifié de « *fin de la parenthèse d'Oslo* ». Le processus d'Oslo, initié en 1993-1994, frauduleusement présenté comme un « processus de paix », a été une tentative de réorganisation du dispositif d'occupation israélien suite au soulèvement de 1987, dont l'hypothèse principale était la suivante : pacifier la société palestinienne via la construction d'une administration



autochtone légitime et stable (l'Autorité palestinienne, appareil politico-administratif dépourvu de toute souveraineté), sans pour autant remettre en cause les logiques d'occupation et de colonisation.

Avec l'entrée dans ce processus, un déplacement s'est progressivement opéré au sein du mouvement palestinien, de la libération nationale vers la lutte pour le contrôle d'un pseudo-appareil d'État offrant avantages matériels (aides internationales, salaires, etc.) et symboliques (contacts internationaux, postes à « responsabilités », etc.). L'occupation prolongée et l'absence de toute perspective de règlement du « conflit » ont produit des dynamiques institutionnelles conservatrices, y compris dans le mouvement de libération. On pense ici à la « dialectique des conquêtes partielles » dont parlait l'économiste marxiste Ernest Mandel à propos de la bureaucratisation des organisations ouvrières, pointant « [ceux qui] se comportent comme si toute nouvelle conquête du mouvement

ouvrier devait être subordonnée de manière absolue et impérative à la défense de ce qui existe ».

Les principaux groupes et dirigeants palestiniens sont ainsi aujourd'hui dans une logique de défense, voire de consolidation d'un espace au sein d'un dispositif de pouvoir régi par les accords d'Oslo, avec l'existence de « zones autonomes » auto-administrées dont le contrôle est devenu une fin en soi, alors qu'elles étaient à l'origine considérées comme une simple étape avant l'émergence d'un État. Un contrôle d'autant plus convoité qu'il permet de développer une base sociale au sein de la population, en premier lieu chez ceux qui exercent un emploi dans l'administration de l'Autorité palestinienne, premier employeur de territoires occupés dans lesquels aucune économie viable ne peut se développer.

Ainsi, alors que le soulèvement de septembre 2000 et les échecs à répétition des « pourparlers » ont largement démontré que le processus d'Oslo était caduc, les structures qui en sont issues continuent

d'offrir des avantages aux élites politiques et administratives palestiniennes, les rendant rétives à tout bouleversement d'ampleur. La comédie des « négociations », de même que celle des discussions sur la « réconciliation » palestinienne au sein d'un « gouvernement d'union nationale » servent à entretenir les illusions selon lesquelles une reconstruction du mouvement national, voire une « paix », serait possible au sein du dispositif d'Oslo,

« dirigeants », rien à perdre.

En effet, ces jeunes Palestiniens qui se révoltent « n'ont rien à perdre que leurs chaînes ». La plupart d'entre eux n'ont pas de situation professionnelle à préserver, de famille à nourrir ou de carrière à construire. L'incapacité du leadership palestinien à leur offrir un cadre et des perspectives politiques participe d'une crise profonde dans le champ politique palestinien, qui ne pourra commencer à se résoudre qu'en actant définitivement la mort du « processus de paix ». Des voix lucides, mais minoritaires, s'élèvent en Palestine : l'heure est la reconstruction de la résistance (création de structures militantes unitaires à la base, d'un commandement unifié de la lutte, de syndicats indépendants, de coopératives agricoles, de comités de village...), et non à la lutte stérile pour le contrôle d'un pseudo-appareil d'État intégré au dispositif d'occupation.

Et c'est ici que la solidarité internationale a un rôle, aussi modeste soit-

il, à jouer, notamment via la campagne BDS⁽¹⁾. Seuls face à Israël et ses soutiens, les Palestiniens ne peuvent pas grand chose, et BDS est précisément ce qui permet de peser concrètement sur les rapports de forces en tant qu'acteurs politiques ici, en faisant réellement pression sur Israël et en exigeant de nos propres gouvernements qu'ils le fassent, afin de libérer des espaces et des énergies là-bas. La fin de l'impunité d'Israël est une des deux conditions nécessaires, avec la solidarité concrète, politique et matérielle, au redéveloppement, dans les territoires palestiniens, de structures qui refusent de se soumettre aux logiques d'Oslo. Il s'agit donc de rompre l'isolement des Palestiniens qui résistent et d'accroître l'isolement de l'État d'Israël en le sanctionnant tant qu'il refusera de se conformer au droit international. ●

JULIEN SALINGUE

1) Campagne Boycott désinvestissement Sanctions, <https://www.bdsfrance.org/>



alors qu'il a précisément été conçu pour neutraliser le nationalisme palestinien en le transformant tout en permettant à Israël de poursuivre son entreprise coloniale

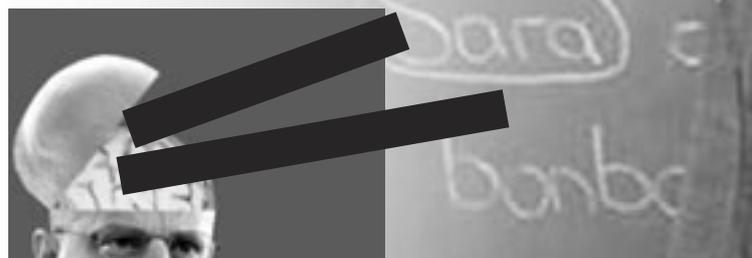
Crise de leadership et de perspectives

Depuis près de deux ans, on assiste de manière régulière à des attaques à l'arme blanche contre l'armée israélienne et contre les colons, conduites par des Palestiniens souvent très jeunes, et à des affrontements entre jeunes manifestants et forces d'occupation. Dans la quasi-totalité des cas, ces jeunes ne se reconnaissent dans aucun leader et ne se revendiquent d'aucune appartenance partisane : un révélateur de l'incapacité des principaux courants (gauche, Hamas, Djihad islamique, Fatah) à offrir un cadre et des perspectives à la jeunesse. Prisonniers du logiciel d'Oslo et contrôlés par des cadres vieillissants, ils sont en décalage flagrant avec des jeunes qui n'ont, contrairement à nombre de leurs

INDIVIDUALISATION, SÉLECTION, AUTONOMIE...

Blanquer est sans conteste un homme de droite : il a sévi avec zèle sous la mandature de Sarkozy et il contribue à populariser l'idéologie du très libéral Institut Montaigne... Sa vision de l'école est cependant difficile à décrypter au premier coup d'œil : dans ses discours, il donne des gages aux tenants d'une école conservatrice (apprendre les fables de la Fontaine...) et à ceux d'une école démocratisante (dédoublement des CP en REP+) ; il distille des mesures à chaque niveau d'enseignement (CP, collège, et réforme du bac), sans cohérence apparente... Et pourtant, son projet est bien global, et il opérera, s'il se met en place, des transformations profondes de notre société : c'est le projet d'une école sélective qui tourne résolument le dos à la démocratisation et dont les classes populaires seront les grandes perdantes.

Blanquer adopte une stratégie efficace pour imposer son projet. À peine nommé, il impose ses mesures en rafale : réforme des rythmes, dédoublement des CP, suppression partielle des dispositifs « Plus de maîtres que de classes », assouplissement de la réforme du collège... Cette précipitation laisse les personnels sidérés et les parents interloqués. L'effet de surprise neutralise toute réaction, Blanquer délivre un message de « *confiance* » qui contribue à brouiller les cartes. Pourtant, derrière un habillage scientifique (qui se cantonne aux neurosciences, en niant tous les autres apports de la recherche, notamment sociologique), il déroule en fait un projet profondément idéologique, où tout s'emboîte parfaitement, à partir de trois pivots essentiels : l'individualisation, la sélection et l'autonomie.



L'individualisation permet un traitement différent des élèves, au sein d'une structure identique : à l'école primaire, par exemple, certains seront dans un CP dédoublé, la plupart des élèves subira la disparition de dispositifs qui profitaient à tous... Les réponses de Blanquer à la difficulté scolaire se situent en dehors de la classe, lors de stages de remise à niveau, ou avec le médiatique « devoirs faits ». L'approche individualisante permet au ministre de faire porter la responsabilité de la non-réussite des élèves à certains d'entre eux, voire aux enseignant-es, sans même avoir tenté d'améliorer l'ensemble du système éducatif.

Le pendant de l'individualisation est évidemment la sélection : Blanquer fustige toute idée d'égalitarisme, s'en remet aux talents des élèves, ou à leur mérite. Et prévoit de les trier sur le volet ! La sélection s'opère très tôt, signe le glas du collège unique (promotion de l'alternance et de l'apprentissage), la fin du bac comme diplôme national et de la possibilité de poursuite d'études pour l'ensemble des bacheliers. Il s'agit d'une réorientation majeure de notre système éducatif, d'un renoncement à l'élévation générale des qualifications et par conséquent, d'un projet de société qui tourne le dos à l'ambition pour notre jeunesse...

Pour permettre un tel système éducatif, Blanquer compte le « libé-

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS LA MISE SOUS TUTELLE DES ENSEIGNANTS

« **D**ans l'éducation, c'est par plus de liberté qu'on peut aller vers plus d'égalité ». Ces quelques mots, qui sont ceux du nouveau ministre de l'Éducation Nationale, font aujourd'hui figure de leitmotiv, tant il se plaît à convoquer les notions de liberté et d'autonomie et la nécessité de responsabiliser les acteurs, de les laisser prendre des initiatives. Mais voilà. Pour Blanquer, il y a acteurs et actrices. Et l'autonomie qu'il promet ne sera pas celle des enseignant-es. C'est en tout cas ce que l'on peut conclure à la lecture de son livre *L'école de demain*.



Une taylorisation générale des métiers intellectuels

Des travaux américains en sociologie du travail font l'analyse d'une modification profonde de l'organisation du travail intellectuel depuis une trentaine d'années, qui n'est pas sans rappeler la révolution fordiste du début du XX^{ème} siècle. Celle-ci se voulait une rationalisation scientifique de la chaîne de production, élaborée par un groupe d'expert-es, et ayant pour conséquence un morcellement du travail, une standardisation des gestes professionnels, qui sont autant de négation des savoirs professionnels des travailleurs-euses.

Cette logique est aujourd'hui à l'œuvre dans l'organisation du travail intellectuel. De la même façon, des groupes d'expert-es analysent ce travail, le standardisent, élaborent des dispositifs d'évaluation dont les résultats motivent des réponses élaborées sous forme de scripts, de scénarios, de « **bonnes pratiques** ». De fait, le véritable travail intellectuel est en voie de concentration aux mains d'une élite de plus en plus restreinte.

Et c'est dans cette logique qu'il faut certainement prendre la volonté de Blanquer de réorganiser le travail enseignant.

L'autonomie selon Blanquer

En effet, Blanquer, quand il parle d'autonomie, ne pense pas à l'autonomie d'un enseignant-e ou d'un collectif enseignant concepteur de situations d'apprentissage, nourris de l'ensemble des savoirs leur permettant d'agir pour la démocratisation du système scolaire et la réussite de tous. Il développe plutôt une mise sous tutelle pédagogique des enseignant-es. Il n'a en effet cessé d'évoquer les « **bonnes pratiques** » qu'il s'agit de faire appliquer partout, « **les méthodes qui ont fait leur preuve** » qui doivent être diffusées dans chaque école et portées dans la formation initiale

et dans la formation continue sous forme de MOOC (cours en ligne ouverts et massifs). Les expériences américaines qu'il convoque peuvent nous éclairer : des plans pédagogiques y sont définis de façon très rigoureuse par des groupes de chercheur-es issus essentiellement de la psychologie cognitive. Ces plans sont enseignés à des professeur-es qui doivent les appliquer dans leur classe. Le dispositif est alors évalué par le groupe de chercheur-es.

L'autonomie, pour Blanquer, c'est aussi celle de l'établissement et du pouvoir hiérarchique. Ses premiers propos en tant que ministre restent parfois mesurés sur cette question. Cependant, l'exemple de la réforme des rythmes scolaires, des évaluations en CP et 6^{ème}, la conception de la pédagogie de la lecture, ou le degré d'autonomie augmenté sur l'organisation des enseignements au collège sont éloquentes de ce point de vue. Mais, dans son livre, il avance plus ouvertement sa position.

Dans le premier degré, il envisage que les directrices d'école deviennent supérieur-es hiérarchiques, procèdent à l'évaluation des enseignant-es de leur école, et aient la possibilité d'imposer, dans le cadre de son scénario optimal, la nomination des enseignant-es, en particulier dans les classes de GS et CP. Dans certains territoires, il veut des directrices d'école déchargées à temps plein, « **qui agissent en patronnes** ».

Dans le second degré, le/la chef d'établissement, avec une équipe rapprochée, aurait la responsabilité de la répartition des volumes horaires et de la mise en place de parcours individualisés dans le cadre d'un assouplissement de la carte scolaire. Ainsi, chaque établissement aurait à faire valoir ses



NTS, EIGNANT-ES



atouts, ses « filières » de spécialisation (parcours musique, artistique, EPS, sciences ou pré-professionalisation...). On irait donc vers une logique de mise en concurrence, renforcée par la publication des résultats des élèves aux évaluations nationales, et vers un éclatement du cadre national de l'enseignement. Le/la chef d'établissement assurerait le recrutement de ses personnels et leur évaluation. L'établissement serait, lui, évalué de façon triennale

par une équipe rectorale, dans le cadre d'un contrat définissant le projet de l'établissement et ses objectifs. Il y a bien développement d'une logique d'autonomie articulée avec une logique de pilotage par l'évaluation, qui conditionnera l'attribution des moyens.

Pour quelles conséquences ?

Une des premières conséquences de la mise en place d'une logique d'autonomie selon Blanquer sera, on l'a vu, la mise sous tutelle du travail enseignant. L'expertise leur est refusée. Elle sera, sur un certain nombre d'aspects pédagogiques, aux mains d'expert-es éloigné-es de la situation concrète de la classe, ou du supérieur hiérarchique pour des aspects organisationnels. Cela conduit à une violence professionnelle colossale, car toute restriction du pouvoir d'agir est une négation de la professionnalité.

La deuxième conséquence est le déploiement, sans coup férir, de réformes importantes de notre système éducatif, et ce, dans un contexte d'austérité budgétaire. En renvoyant au local un certain nombre de prises de décision, sans qu'il y ait maîtrise de la définition des moyens nécessaires, Blanquer entend faire porter ses choix éducatifs par les acteurs locaux, et ainsi les légitimer *a posteriori* : il en va ainsi du retour à quatre jours dans le premier degré, qui au-delà du débat que cette question suscite, sera avant tout le fait du désengagement de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales. Il en va aussi ainsi de l'éclatement du cadrage national des enseignements, qui se mène localement dans une stratégie de mise en concurrence des établissements en terme d'offre scolaire.

Et c'est ici qu'il y a une troisième conséquence à tout cela, que vient rappeler une récente étude sur la situation canadienne. La mise en concurrence des établissements conduit à renforcer les inégalités territoriales et scolaires. Et donc sociales. Elle tend à faire porter une conception inégalitaire de notre système scolaire par les acteurs que nous sommes.

PREMIER DEGRÉ : POSER LES FONDATIONS DU TRI SOCIAL

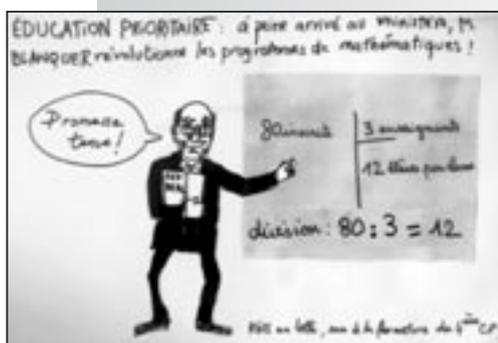
La mise en place dès la rentrée du dispositif CP à 12 dans les écoles de REP+ et des évaluations pour tous les CP sans aucune concertation est non seulement emblématique de la méthode Blanquer mais constitue la première étape d'un vaste projet pour l'école qui scelle la remise en cause de la démocratisation du système scolaire, du CP à l'université.

De la méthode : on commence par le commencement

Si l'on veut comprendre la logique des mesures Blanquer pour le premier degré, il faut se référer aux propos du président Macron concernant l'accès à l'université : tous les lycéens n'ont pas vocation à suivre des études universitaires et certains doivent être orientés beaucoup plus tôt vers la voie professionnelle et si possible via l'apprentissage. Il faut donc que tous les élèves acquièrent très vite les « fondamentaux » qui permettront à certains de quitter très jeunes le système scolaire en étant suffisamment outillés pour intégrer le monde du travail et en constituer la main d'œuvre la moins qualifiée. La « rentabilité » scolaire impose donc de ne pas donner « trop » à ceux qui auront besoin de « peu ». Les annonces de Blanquer s'inscrivent dans cette démarche et concernent donc d'abord, et logiquement, le début de la scolarité obligatoire.

CP à 12 en REP+...

Ou comment résister à un ministre qui veut autant de bien à nos élèves ? La première mesure, les CP à 12 en REP+ avec extension aux CE1 et aux REP dans les prochaines années, constitue un acte fort qui met les syndicats mal à l'aise : difficile de s'opposer à une telle mesure dont on connaît l'effet positif sur les apprentissages, mais tout à fait impossible de faire confiance au ministre sur ses intentions réelles. Dans ces conditions, le SNUipp-FSU a construit son discours et son action sur la concurrence entre ce nouveau dispositif et le dispositif, de fait sacrifié, des « Plus de maîtres que de classes » : c'est toute la dimension collective du travail enseignant qui est ainsi remise



Suite page 20. →

Suite de la page 19.

en cause. La question de la formation continue, qui est l'un des axes revendicatifs forts du syndicat, peut, elle aussi et dans ce contexte, constituer un piège dans lequel le ministre tente d'entraîner les enseignant-es en l'inscrivant comme l'une de ses priorités. Mais la formation selon Blanquer n'a rien à voir avec celle que nous revendiquons : plus proche du formatage que de l'analyse des pratiques au regard des résultats de la recherche dans toutes les disciplines qui intéressent l'enseignement, elle vise une uniformisation des pratiques avec comme seuls fondements théoriques les recherches sélectionnées par le ministère.

... et retour à la « syllabique »

Depuis plusieurs décennies, mais dorénavant, modernité oblige, sous couvert de progrès des sciences cognitives, un mouvement de relégitimation de la méthode syllabique tente de s'imposer dans le paysage éducatif. Blanquer, sous les différents ministères Robien puis Darcos/Chatel, s'était employé à le renforcer avec plus ou moins de bonheur, se heurtant à une opposition franche de la majorité des chercheur-es et des formateurs-trices.

Imposer une « méthode » de lecture vise d'abord la dépossession des praticiens de la conception et de la maîtrise de l'outil professionnel que constitue la « méthode » de lecture. La pseudo-formation dispensée aux enseignant-es des nouveaux CP à 12 va dans ce sens : la bonne méthode qu'ils seront tenus d'appliquer est bien la méthode syllabique. La diabolisation de la méthode globale, avancée comme première cause des difficultés en lecture et orthographe des élèves, feint d'ignorer la réalité : les méthodes les plus souvent mises en œuvre dans les classes reprennent les préconisations de la conférence de consensus de 2003 et mettent donc déjà en œuvre un apprentissage systématique de la correspondance grapho-phonologique.

Mais, la vraie question est celle des effets à long terme de ces apprentissages, reposant essentiellement sur le déchiffrage et l'entraînement et exigeant de la part des élèves une production immédiatement conforme aux exigences de la méthode et à la progression linéaire qui en découle. Qu'en sera-t-il à l'entrée au collège ?

On peut avancer qu'en reproduisant les principes d'apprentissages de l'école primaire d'avant le collège unique, les mêmes causes produiront les mêmes effets : des élèves capables de déchiffrage (lecture courante) mais sans le recul nécessaire sur le fonctionnement de la langue pour garantir une véritable autonomie face à des textes longs et complexes, relevant de tous les champs disciplinaires et de forme différente de la forme scolaire. Il n'est donc pas étonnant que, dans le même temps, le collège unique fasse « logiquement » la place au collège « commun », où chacun suivra un cursus en fonction de ses « talents », les dits talents, construits et révélés dès l'école primaire, étant avant tout les marqueurs scolaires de l'origine sociale des élèves. Le tri des élèves se fera alors sur les seules compétences non travaillées

à l'école mais construites dans le milieu familial, ce que les familles des milieux culturellement et socialement favorisées se sont toujours employées à faire.

Des évaluations comme outils de management

L'autre mesure-phare de la rentrée concerne les évaluations mises en place pour tous les CP. La nouveauté ne réside pas dans la nature de la tâche à effectuer par les élèves mais dans le fait qu'elles font abstraction du contexte d'apprentissage, que sont sélectionnées certaines compétences quand d'autres sont ignorées, qu'un même protocole s'impose à tous, et qu'on laisse entendre qu'elles permettront de remédier aux difficultés des élèves.

Mais l'essentiel n'est pas là, parce que ces évaluations n'ont pas pour fonction principale les apprentissages des élèves. C'est à l'appétence de Blanquer pour les méthodes de management développées dans les pays anglo-saxons que nous devons d'abord nous attacher pour comprendre quel rôle il entend leur faire jouer. Dans ces pays prônant la libéralisation

de l'école, a été élaboré un arsenal institutionnel permettant la mise sous tutelle des enseignant-es : des données statistiques sur les élèves, leurs performances, sur le climat de l'école, des outils d'accompagnement et des supports pédagogiques, des outils managériaux de type plans, contrats... Il s'agit en fait d'un mixage d'outils managériaux et d'outils pédagogiques. La réflexivité y est posée comme une obligation et compte

tenu des informations disponibles (évaluations et outils pédagogiques mis à disposition, supervisions individuelles ou collectives), les équipes enseignantes se doivent de produire des réponses « efficaces » au regard des objectifs fixés par l'autorité de tutelle. Cette réflexivité est en fait une réflexivité instrumentale : l'autonomie de réflexion est une autonomie réduite à la question du « rendement scolaire » validé par les évaluations, avec pas ou très peu de réflexivité sur les finalités, le sens, le contexte...

C'est bien dans un tel arsenal articulé aux buts que le ministère assigne à l'école que les évaluations CP, comme celles qui suivront, prendront tout leur sens. Avec les conséquences que l'on connaît ailleurs : réduction curriculaire aux matières testées, déprofessionalisation des enseignant-es, liberté pédagogique en baisse, confiance unilatérale et excessive dans les « données » recueillies par les différentes évaluations...

Ce sont ces éléments d'analyse qui doivent prioritairement fonder et orienter la résistance, non seulement des enseignant-es, mais

celle des citoyen-nes face à cette attaque inédite, dans sa conception et sa brutalité, contre la démocratisation du système scolaire. ●

CLAUDE GAUTHERON



PHOTO : D. R.



COLLÈGE : AUTONOMIE ET ÉCLATEMENT DU CADRE NATIONAL

Si l'on se réfère au dossier de presse de rentrée, J.M. Blanquer a sa vision de l'organisation du système éducatif : le primaire doit remplir les « **promesses de la République** », à savoir enseigner les « fondamentaux » (« lire, écrire, compter, respecter autrui ») et le secondaire doit permettre à chaque élève de trouver et de cultiver son « **talent** ». Tout ceci dans la « bienveillance » : mot utilisé ici pour masquer l'absence d'un projet collectif pour l'ensemble d'une classe d'âge. Nulle question de culture commune et de scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans, chère à l'ÉÉ et à la FSU. Notre vision ambitieuse, qu'il qualifie d'« **égalitariste** », est exécutée par notre nouveau ministre. La « bienveillance » s'entend ici comme une adaptation du parcours de chaque élève à « ses aptitudes ».

Les références du ministre ne sont pas bien neuves : il s'agit toujours de la théorie des « **talents** », si chère au patronat.

Il n'est pas encore question de sélectionner les élèves à l'entrée au collège pour les envoyer dans la section la plus « **adaptée** » à leur profil, la ficelle serait trop grosse en calquant les modèles du passé, mais la logique est là, avec un modèle tout aussi inégalitaire et ségrégatif mais plus conforme à la marche actuelle du capitalisme.

C'est dans les vieux pots autoritaires qu'on fait les vieilles soupes inégalitaires

Comment s'y prendre pour adapter les parcours aux prétendus besoins individuels des élèves ? En permettant à chaque établissement de coller au plus près aux « réalités locales », répond le ministère. Premier acte : détricoter la toute nouvelle réforme du collège en laissant les collèges utiliser à leur guise les moyens « non fléchés » des dotations horaires (3h par division).

Plus d'autonomie pour permettre à chaque chef d'établissement de mener sa barque comme il lui plaît. Ainsi les choix, téléguidés par les difficultés rencontrées par les équipes, se résumeront souvent à bricoler : ici 2h d'accompagnement personnalisé pour remédier aux difficultés en français, là-bas une bi-langue ou du latin à 2h hebdo pour le « rayonnement » de l'établissement. Ou encore un « enseignement pratique interdisciplinaire » dans lequel entre aux forceps un projet pédagogique préexistant à la réforme du collège. Les dotations horaires globales très contraintes et les choix locaux donneront à chaque établissement une phy-



LE JEUX DES



sionomie qui déterminera déjà pour les familles ce qu'il est en capacité « d'offrir » à leurs enfants. Collège des fondamentaux et des savoir-être pour les uns, collège de l'exigence intellectuelle et de la culture pour les autres : nouvelle recette pour une vieille cuisine ségrégative.

Un projet cohérent et planifié

Deuxième acte. Pour parachever l'éclatement du cadre national des enseignements au collège, il est nécessaire de mettre au pas les professeur-es, trop attaché-es à leur discipline et à l'enseignement de programmes nationaux. Ainsi, glissé à *L'Obs* du 24/08/17 : le recrutement des enseignants par les chef-es d'établissement (CE) est une vieille idée chère aux tenants du « **nouveau management public** ». Il prétend vouloir constituer des équipes soudées et motivées autour de projets d'établissement innovants et attractifs. Affichage bling-bling qui cache les conséquences réelles d'une telle politique : désertion des établissements isolés et/ou difficiles par les professeur-es, isolement des personnels face à leur chef, absence de perspective de combats syndicaux, bien plus difficiles à mener localement que nationalement. De plus, si c'était le ou la CE qui recrutait, ce serait aussi elle ou lui qui mettrait fin au contrat ! Mettant ainsi les enseignant-es et la scolarité à la merci des pressions locales diverses : politiques, parents d'élèves...

Au-delà des questions statutaires pour les personnels, ces mesures signifieront la fin du service public d'éducation.

Éclatement du cadre national, autonomie des chefs d'établissement : le collège que veut mettre en place JM Blanquer est donc bien un collège libéral et réactionnaire. Le SNES, avec la FSU, doivent prendre la mesure de la gravité des mesures annoncées et préparer dès à présent les personnels à de durs combats face à ces politiques. ●

CLÉMENT LEFÈVRE, LOÏC SAINT-MARTIN

La nomination de Blanquer au ministère de l'Éducation nationale n'aurait rien de bon pour les personnels et les usagers, vu son parcours dans ce ministère. Les dernières annonces confirment ce pronostic, en particulier pour ce qui concerne le baccalauréat et l'accès au supérieur. Quand un ministre déclare que « le discours égalitariste est destructeur » (interview à l'Obs), tous les tenants d'une école démocratique (dont nous sommes) doivent se méfier, pour le moins.

Les objectifs du gouvernement sont clairs : face à l'afflux de nouveaux étudiants lié au baby boom des années 2000 (de 20 000 à 40 000 chaque année), il n'est pas question de renforcer les capacités d'accueil des universités, ce qui nécessiterait la création de postes d'enseignant-es-chercheur-es et la construction de bâtiments nouveaux. Il s'agit de profiter de cette surpopulation pour mettre en place la sélection à l'université et donc en finir avec le bac conçu comme premier grade universitaire. Des « discussions » vont avoir lieu cet automne sur tous ces sujets : outre la réforme du bac, on parlera de la procédure APB, qui laisse encore sans affectation 6000 bachelier-es début septembre auxquels il faut ajouter des dizaines de milliers mal-affecté-es, et de la mise en place de pré-requis à l'entrée de l'université.

Le bac, clef de voûte du système éducatif

Contrairement à ce que voudrait faire croire Blanquer, le bac n'a pas qu'une valeur « symbolique » de rite de passage. Il est la clef de voûte du système éducatif français car c'est toujours l'aval qui commande l'amont : le caractère national de l'examen impose de conserver en amont un caractère national aux séries, aux contenus enseignés et au niveau exigé. Ainsi, il certifie que, sur l'ensemble du territoire, tous les lauréat-e-s disposent d'un bagage culturel de niveau secondaire propre à les faire entrer dans le supérieur. Ceci explique que de plus en plus de pays européens qui avaient des examens de fin de secondaire différents d'une région à l'autre, soient en train de les « nationaliser » sur le modèle français. Comme, de plus, le bac est conçu depuis l'origine comme le premier grade universitaire, il ouvre droit à la poursuite d'études sans autre condition que l'obtention de l'examen, quelles que soient la voie (générale, technologique ou professionnelle) et la série (L, ES, S, STMG etc.) dans lesquelles il a été obtenu. En cela, il est la charnière entre le 2nd degré et l'enseignement supérieur. En somme, toucher le bac, c'est toucher l'ensemble de l'édifice.

Inutile et cher : le bac accusé de tous les maux

Il est souvent reproché au bac de ne plus avoir de valeur au prétexte que tous les élèves l'auraient (alors que près de

LE BAC COMME REM UN VERROU QUE BL



PHOTO: D.R.

20 % d'une classe d'âge ne l'a toujours pas), que, par conséquent, le niveau baisse vu qu'« on le donne à tout le monde » ou encore qu'il serait « illisible ». Trop long, trop lourd, trop cher et inutile... le bac a tous les défauts !

En réalité, le bac est surtout malmené, et avec lui les élèves, et les enseignant-es. Alors que le lycée était censé « reconquérir le mois de juin », c'est désormais le mois de mai qui est percuté par de multiples épreuves (langues, épreuves pratiques ou de projet...), dans des conditions de passation et de rémunération des enseignant-es variables d'un lycée à l'autre. Durant cette période, il est difficile de faire cours devant une classe complète, les élèves étant amené-es à sortir de cours pour passer leur épreuve. Pour les épreuves terminales passées à partir de mi-juin, les délais de correction sont souvent insuffisants et le nombre de copies trop important. Il faut ajouter les pressions des IPR pour remonter les notes, la notation « *par curseur* » qui ne laisse aucune initiative aux correcteurs-trices, etc. Le décalage entre les ambitions affichées des programmes et la réalité de ce que peut produire un vrai élève du secondaire donne dans certaines disciplines un sentiment d'épreuves artificielles voire absurdes, quand d'autres disciplines se plaignent au contraire de sujets trop faciles.

Les enjeux d'une réforme

Le discours catastrophiste sur le bac vise à légitimer l'idée de le réformer, à défaut de pouvoir le supprimer, vu le symbole qu'il représente toujours pour la population. Si on ne connaît pas encore les intentions exactes de Blanquer, il est question d'augmenter la proportion de contrôle continu (c'est pra-



PART D'ÉGALITÉ : LANQUER VEUT FAIRE SAUTER

tique, ça ne coûte rien) et de réduire le nombre d'épreuves terminales dans chaque série. Le contrôle continu est une rupture d'égalité de traitement entre les candidat-e-s dont l'anonymat des épreuves terminales est le meilleur garant. C'est aussi la porte ouverte vers des bacs de contenu et de valeur variables d'un établissement à l'autre car la tentation est grande de valoriser ses propres élèves, son propre travail ; sans parler des pressions possibles des familles sur la notation⁽¹⁾. Opter pour ce modèle permettrait d'une part de déverrouiller la sortie du secondaire pour tous les élèves, qui sont nombreux, en difficulté au lycée et qui n'obtiennent pas le bac⁽²⁾, d'autre part de justifier que l'enseignement supérieur organise ses propres examens d'entrée puisque le bac n'aurait plus guère de valeur certificative.

Le bac, et après ?

La ministre de l'Enseignement supérieur prend appui sur les 60 % d'échec en licence pour justifier la mise en place de pré-requis à l'entrée dans le supérieur. Rappelons que ce taux d'échec a peu varié depuis les années 60 (où moins de 20 % d'une classe d'âge obtenait le bac, contre 77 % aujourd'hui). Ce n'est donc pas la « massification » des études secondaires qui en est la cause. Tout en interrogeant cette notion d'échec (des étudiant-es se réorientent, changent de filière, trouvent un travail, etc.), il faut aussi tenir compte des conditions d'accueil dans les universités (amphis bondés, manque d'enseignant-es), du fait qu'un-e étudiant-e sur deux travaille pour financer ses études, et de la grande disparité sociale de ce taux d'échec. Plutôt que de s'attaquer aux racines du mal, ce qui nécessiterait d'y mettre les moyens humains et financiers, le gouvernement préfère mettre en place une sélection masquée qui aggravera l'inégalité du système⁽³⁾, en attaquant en priorité les bachelier-es professionnel-les et technologiques, dont on pense qu'ils/elles ne méritent pas d'aller dans certaines filières.

Fait significatif, le ministère de l'Enseignement supérieur lance des groupes de travail dont certains traitent de l'accès à l'enseignement supérieur (réforme des modalités d'affectation via APB, question des pré-requis etc.) avant que le ministère de l'éducation lance sa concertation prévue en novembre visant à préparer la réforme du bac qui entrerait en vigueur en 2021. Ainsi, le MESR redéfinit des modalités sélectives d'entrée à la fac qui vont verrouiller les discussions à propos du bac, puisque celui-ci devra satisfaire l'exigence de pré-requis. Suivront les discussions sur le contenu des séries et des enseignements au lycée en fonction des nouvelles modalités de bac. Autrement dit, on prend les choses à l'envers, dans une perspective comp-

table de gestion des flux étudiants, et non pas dans l'idée de faire réussir les élèves au lycée et de leur donner réellement accès aux études de leur choix.

L'urgence de la lutte

L'obtention d'un baccalauréat est pour nous le seul pré-requis acceptable. Les épreuves doivent rester nationales, anonymes et évaluer réellement les acquis de l'enseignement secondaire. Si celui-ci doit préparer à la poursuite d'études, on ne peut conditionner l'accès aux filières du supérieur au passage par certaines séries ou certaines options en lycée car cela revient à conditionner la poursuite d'études aux choix d'orientation faits en fin de 3^{ème} ou fin de 2^{nde}.

Il y a là un enjeu de société majeur qui nécessite un combat syndical résolu où doivent converger les syndicats de l'enseignement secondaire, ceux du supérieur et toutes les organisations de jeunesse. Les choses vont aller très vite, il y a urgence. ●

YVES CASSUTO, MARIE-CÉCILE PÉRILLAT

- 1) Les défenseurs du contrôle continu arguent que les formations telles que classes préparatoires aux grandes écoles sélectionnent leurs étudiants sur le dossier scolaire de première et terminale. C'est passer sous silence que les jurys de sélection, même s'ils s'en défendent, apprécient toujours la valeur d'un dossier en fonction de l'établissement d'où il vient.
- 2) 81 713 recalé-es en 2016 tous bacs confondus, soit 11 % des présent-es.
- 3) Voir l'interview de Sophie Orange dans *le Monde* du 20 juillet 2017.

CONTRE LA FRAGMENTATION

Blanquer multiplie annonces et attaques brutales envers les personnels, pas touché-es en même temps, ni sur le même plan, mais tou-tes touché-es. Les attaques viennent d'horizon divers, du MEN (injonctions aux bonnes pratiques, évaluations imposées, transformation des structures et des missions), du MESR (pré-requis pour entrer à l'université), des projets présidentiels aussi, à la main d'autres ministères (du travail : promotion de l'apprentissage ; des comptes publics : suppression des emplois aidés...). Enfin, les chantiers annoncés sont autant de menaces : réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement.

Si les attaques sont fragmentées, la logique de destruction du cadre national (avec ce qu'il garantit d'égalité et de volonté de démocratisation) est omniprésente. Répondre à cette cohérence nécessite d'avoir une approche globale des attaques, d'en assurer la prise en charge en amont par la fédération, sans laisser les syndicats nationaux répondre au coup par coup, et chacun sur son champ de compétence : le projet éducatif fédéral doit s'imposer dans sa globalité.

Il est urgent de définir un corpus revendicatif fort (égalité, démocratisation, expertise sur nos métiers), de dresser des lignes rouges (ni sélection, ni territorialisation) et de dessiner un projet émancipateur pour l'école afin de nous permettre collectivement d'engager les résistances nécessaires. Une grève de toute l'éducation est indispensable rapidement. ●

VÉRONIQUE PONVERT





ENTRETIEN AVEC CHRISTOPHE AGUITON

« Les forces politiques qui émergent à gauche »



PHOTOS: D.R.

Christophe Aguiton est membre d'ATTAC, chercheur en sciences sociales et ancien responsable de SUD-PTT. Il vient de publier *La gauche du 21^{ème} siècle*, enquête sur une refondation aux éditions La Découverte. Bien que nous soyons une tendance syndicale, ce qui se passe dans la gauche de refus du libéralisme ne peut que nous intéresser...



► **ÉÉ :** Nous sortons de deux échéances électorales qui ont bouleversé le paysage politique en France. À nouveau une exception française ?

Christophe Aguiton : Ce qui s'est passé pendant la période électorale est tout à fait comparable à ce que l'on peut observer dans beaucoup d'autres pays européens, où la social-démocratie s'effondre ou baisse de façon significative et où s'affirment la gauche radicale, mais aussi les forces populistes et xénophobes d'extrême droite. Nous connaissons tous les exemples de Syriza ou Podemos, mais ils sont loin d'être isolés : juste avant les élections françaises, on a vu ainsi, en Islande, la gauche radicale réaliser un score de plus de 25 % et aux Pays-Bas le Parti socialiste, membre de la GUE et qui vient historiquement de l'extrême-gauche, et le Parti des animaux, parti d'extrême-gauche là-bas, ont fait presque 15 %. Cette nouvelle situation s'explique avant tout par les effets de la crise de 2007-2008. Avant cette crise, les « partis de l'alternance » conservaient encore le soutien de la majorité. Le mouvement altermondialiste avait commencé à combattre l'idée qu'il ne serait pas possible de remettre en cause la mondialisation néolibérale, mais sans réussir à faire évoluer le cœur de l'électorat. Les choses basculent dans la dernière décennie parce que les classes populaires et les couches moyennes sont directement touchées. On l'a vu aux États-Unis, mais aussi en Europe où la crise de la dette va aggraver encore la situation avec les mesures d'austérité qui vont se multiplier. Et partout, on assiste à un rejet de la mondialisation libérale qui va profiter à deux types de forces : celles du populisme de droite, xénophobe ou fasciste selon les pays, et celles de la gauche radicale. Et attention aux illusions d'optique liées à la victoire de Macron. Il n'a obtenu que 24 % au premier tour et les partis de gouvernements, l'axe traditionnel de l'alternance, n'ont obtenu, tous ensemble, que 50 % des voix !

► **ÉÉ :** Et qu'est-ce qui explique que Jean-Luc Mélenchon ait emporté la mise ?

C. A. : Il a mis en avant deux éléments clés, qui ont aussi été au cœur des stratégies de Podemos et de Syriza : la rupture nette avec « l'ancien monde », et en particulier la social-démocratie, mais aussi la certitude qu'il était possible de gagner et d'arriver au pouvoir. Et ce deuxième élément est une véritable rupture par rapport aux discours traditionnels du PCF et de l'extrême-gauche. Cette dernière se présente aux élections « pour défendre ses idées ou pour favoriser les luttes ». Le PCF, depuis les années 1980, est candidat pour « rééquilibrer la gauche », pour qu'elle comprenne un pôle vraiment de gauche. En mettant en avant la possibilité de gagner, Jean-Luc Mélenchon a débloqué les votes dans deux secteurs, pas forcément pro-Mélenchon au départ. Les quartiers populaires, pour qui le discours républicain et laïc n'allait pas de soi, ont voté massivement pour lui en voyant dans sa candidature le moyen de sortir de la crise et de l'abandon de leurs quartiers. Et puis, il y a l'électorat des centres-villes, qui n'était pas forcément en phase avec une campagne autocentrée autour du candidat, mais qui a vu lui aussi l'opportunité de bousculer l'ordre établi. C'est



la même stratégie qui a permis à Syriza de décoller face au KKE, le parti communiste traditionnel en Grèce, qui était pourtant mieux implanté socialement et électoralement, et qui a donné à Podemos son élan initial. C'est la « révolution par les urnes », comme le disaient aussi Chávez et autres dirigeants sud-américains. L'autre argument, qu'a repris Jean-Luc Mélenchon, c'est la rupture avec l'ancien monde, comme en Grèce avec le PASOK ou en Espagne avec le PSOE. C'est une double stratégie qui a été gagnante sur le plan électoral mais qui peut aussi poser problème pour demain. Vous avez des militant-es qui vont être convaincu-es

« cherchent toutes des voies nouvelles »

qu'ils-elles vont gagner vite, l'idée de perdre du temps dans des assemblées syndicales, associatives ou populaires n'est pas leur culture. Tout cela peut rendre compliquée l'articulation entre les mouvements sociaux et la France insoumise.

► ÉÉ : Ces nouvelles forces radicales ont-elles un corps doctrinal différent de celui des formations de gauche du XX^{ème} siècle, et que faudrait-il mettre en avant, selon toi ?

C. A. : Les forces politiques qui émergent à gauche ont des histoires et des positionnements très différents, c'est ce que ce livre essaie de présenter. Mais il est clair que toutes cherchent des voies nouvelles. De mon point de vue il faut commencer à rompre avec une logique binaire où face au capitalisme, au marché et à la propriété privée, la gauche devrait se contenter de défendre les nationalisations et la planification économique, c'est-à-dire un recours massif à l'État. Cette vision s'était imposée au début du XX^{ème} siècle dans la social-démocratie et le travaillisme britannique, puis dans le mouvement communiste à un moment où se refermait la mondialisation du XIX^{ème} siècle. Cette opposition binaire est remise en cause aujourd'hui et on voit se développer une autre perspective qui est celle des biens communs avec l'idée de la gestion directe par les travailleurs, en retrouvant les coopératives qui étaient au cœur du socialisme du XIX^{ème} siècle, ou l'émergence de nouveaux biens communs comme ceux du numérique. Et les défis écologiques nous obligent également à réfléchir différemment en cessant de considérer l'eau et autres ressources de la nature comme de simples biens à exploiter. Les biens communs deviennent aujourd'hui une alternative tant au capitalisme qu'à l'étatisme.



► ÉÉ : Et cela en mettant la question démocratique au centre des préoccupations à gauche ?

C. A. : Oui, et c'est une question qui est cohérente avec la façon d'organiser la société et la production. La démocratie représentative est aujourd'hui l'objet de critiques répétées car elle est basée sur une compétition visant à sélectionner les « meilleur-es », ce qui conduit à la reproduction d'un système dominé par les élites et en phase avec le capitalisme et la loi du marché. Face à cela, la pratique du pouvoir en Amérique du sud, en particulier au Venezuela, Bolivie et Equateur, a vu des présidents de gauche élus au suffrage universel utiliser leur pouvoir et leur charisme pour s'opposer aux élites traditionnelles qui contrôlaient l'économie et les médias. Cette pratique a été théorisée par des intellectuel-les comme Ernesto Laclau et Chantal Mouffe ainsi que par les dirigeant-es de Podemos. Ce modèle-là défend le volontarisme politique qui va résoudre les problèmes par le haut, en renforçant de facto le poids de l'État. Face à cette opposition binaire, un troisième choix est possible : la « démocratie radicale » qui s'appuie sur l'implication directe des acteurs et actrices que l'on retrouve dans la gestion des

biens communs, avec des pratiques telles que les référendums d'initiative populaire, le tirage au sort ou les décisions au consensus. Certes, de même que les « communs » ne se substitueront pas totalement au marché, qui existait bien avant le capitalisme, ou à l'État, nous continuerons à élire des représentant-es. Mais une stratégie qui s'appuie sur les communs et la démocratie radicale redonne le pouvoir à la société !

► ÉÉ : Dans ton livre, tu parles aussi de la nécessité d'organiser une « alliance nouvelle » ?

C. A. : Au siècle dernier les forces de gauche partageaient l'idée que seule la classe ouvrière (ou le prolétariat) pouvait porter une alternative au capitalisme. Les dernières expériences de victoire de la gauche, en Amérique du sud en particulier, ont été conduites par des forces sociales différentes, paysan-nes ou indigènes en Bolivie, par exemple. Le discours des mouvements et de la gauche a alors évolué en parlant du « peuple » ou des « 99 % » popularisée par Occupy Wall Street. Des catégories trop larges pour permettre une compréhension pragmatique de ce qui se passe sur le terrain et pour donner des outils pour une action réflexive des acteurs sociaux sur leur propre devenir. Pour ce qui est de la France, il me semble qu'il faut, sur le plan stratégique, partir de trois types

d'acteurs. Le mouvement ouvrier qui, en France, est centré autour des services publics, qui ont été au cœur des mobilisations syndicales de ces dernières années. Celui-ci est très affaibli mais il ne disparaît pas et c'est le seul secteur qui a des organisations pérennes. Deuxième élément, les couches intellectuelles qui sont le produit d'une génération qui a eu accès à l'enseignement supérieur. Quel que soit leur statut précis, ils se vivent pour la plupart comme dans une situation de précarité ; ils ont été au cœur de Nuit Debout et votent très à gauche. Les troisièmes sont les habitant-es des quartiers populaires, souvent d'origine immigrée. On les retrouve dans les luttes contre les discriminations et les violences policières mais, comme les jeunes intellectuel-les, ils n'ont pas d'organisations pérennes, ils s'informent et se mobilisent par les réseaux sociaux. On voit bien qu'il existe des différences importantes entre ces trois secteurs, tant dans leurs modes de mobilisation que dans leurs cultures politiques, mais œuvrer à leur articulation me semble essentiel. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
LAURENT ZAPPI



De 1995 à 2016, la CGT prend ses distances avec le PCF. Elle joue un rôle décisif dans les puissantes luttes, parfois victorieuses, de cette période et selon des configurations unitaires variables. Cette place centrale n'empêche pas une érosion militante et une perte d'influence certaine.

Histoire de la CGT (VI) : de

La chute du mur de Berlin et l'effondrement du système soviétique ont asséné un rude coup à la CGT et à toutes les organisations dans l'orbite communiste. Le nouveau recul électoral du PCF lors des législatives de 1993 conduit Louis Viannet, dont l'accès au secrétariat général était pourtant interprété comme une volonté de l'appareil communiste de garder la main sur « sa » centrale syndicale, à prendre ses distances avec la place du Colonel Fabien. Le retour d'une droite dure réveille le mouvement social et va impulser un souffle nouveau à la CGT.

Le souffle de Novembre-Décembre 1995

En ce milieu des années 90, il est de bon ton d'annoncer la fin de l'histoire et la victoire définitive du capitalisme. Dans cette ambiance euphorique mais hors sol, peu d'observateurs voient venir le grand mouvement social de l'hiver 1995. De premières étincelles l'annoncent pourtant. La grande mobilisation laïque de janvier 1994 suivie de la lutte victorieuse des jeunes contre le CIP ont prouvé que le libéralisme était encore loin d'avoir gagné la partie.

Les plans de casse de la Sécurité sociale et du régime de retraites des fonctionnaires annoncés par Juppé met le feu aux poudres et entraînent la France dans le plus grand mouvement social de son histoire depuis Mai 1968. La CGT y joue un rôle de premier plan. La puissante grève reconductible des cheminot-es, les grandes manifestations unitaires, font basculer l'opinion en faveur d'un mouvement dont le mot d'ordre central est le fameux « tous ensemble »!



Louis Viannet.

La direction de la CFDT apporte son soutien aux contre-réformes tandis que FO jette toute ses forces dans la bataille aux côtés de la jeune FSU et de la CGT, cet axe culminant dans la spectaculaire poignée de mains entre Louis Viannet et Marc Blondel en tête



PHOTOS: D.R.

La fin du mur de Berlin.



Décembre 1995.



de cortège de l'une des manifestations. La montée en puissance du mouvement, son écho grandissant dans toutes les couches du salariat conduisent le gouvernement à reculer sur les retraites, sans pour autant retirer son plan contre la Sécurité sociale. Ce renoncement, bien que partiel, est néanmoins interprété comme une victoire syndicale, notamment par la CGT. Chirac et Juppé, KO debout, ne se relèveront pas de ce bras de fer social qui redonne de l'élan au syndicalisme de lutte. C'est en pleine mobilisation sociale que la CGT tient à Montreuil son 45^{ème} congrès. L'organisation confirme sa sortie de la Fédération Syndicale Mondiale dont la ligne fossilisée est devenue un inutile repoussoir. Dans la foulée, Louis Viannet annonce sa démission du



Bureau national du PCF et, même s'il demeure membre du Conseil national, c'est un tournant historique dans l'histoire de la CGT dont tous les secrétaires généraux siégeaient depuis 1945 dans la plus haute instance de direction du Parti communiste.

Les élections prud'homales de décembre 1997 confirment la vitalité retrouvée de la CGT qui, avec 30 %, devance la CFDT de plus de cinq points. Le mouvement de novembre décembre 95 fait émerger une nouvelle génération, dont Bernard Thibault, leader de la CGT cheminots, est le plus éclatant symbole. À 40 ans, il prend la tête de la confédération lors de son 46^{ème} congrès en février 1999. La période du gouvernement Jospin (1997-2002) est très contrastée pour l'organisation. Si la CGT se félicite du passage aux 35 heures par la loi, elle regrette la flexibilisation induite par la réduction du temps de travail. Elle condamne également la vague de privatisations sans précédent menée sous la houlette de DSK alors ministre des Finances et s'indigne de l'inaction de la gauche plurielle face aux plans de licenciements boursiers qui s'abattent sur le pays en 2001-2002 (Marks and Spencer, Danone, Michelin...). Malgré des protestations répétées, la ligne confédérale se situe toujours dans un appui critique au gouvernement Jospin où siègent trois représentants du PCF.

2002-2012 : une décennie en demi-teinte

L'accès de J.-M. Le Pen au second tour de la présidentielle entraîne une forte mobilisation de la jeunesse, culminant dans une grande manifestation antifasciste le 1^{er} mai

de 1992 à la lutte contre la loi travail



Philippe Martinez.

2002. La CGT en est partie prenante. L'annonce d'une nouvelle « réforme » des retraites par Raffarin et Fillon va entraîner un nouveau bras de fer au printemps 2003. C'est l'arc de force syndical (CGT-FO-FSU-SUD) de décembre 1995 qui se reconstitue pour l'occasion. Le mouvement est tiré par la puissante lutte des enseignant-es lançant une grève reconductible qui s'étend bientôt comme une traînée de poudre. La CGT n'est pas en première ligne dans ce combat mais tente de faire le lien public-privé malgré les hésitations d'une direction confédérale peu encline à se lancer dans un mouvement dur à l'issue incertaine. L'inflexibilité du pouvoir conduit à une défaite sociale qui marque durablement la Fonction publique et annihile pour un temps ses capacités de résistance.

À l'intérieur de la CGT, la ligne du « syndicalisme rassemblée » défendue par Bernard Thibault provoque des vagues qui s'expriment avec éclats à l'occasion du référendum sur le traité constitutionnel européen. Au début de l'année 2005, les partisans d'un non de gauche, antilibéral et internationaliste se lancent à corps perdu dans la bataille. La direction de la CGT, très frileuse sur



la question, est mise en minorité en février 2005 lors d'un mémorandum Comité Confédéral National qui positionne fermement la centrale de Montreuil dans le camp du Non. La large victoire du Non confirme le rejet d'une construction européenne qui dresse les salarié-es les un-es contre les autres.

La problématique de la précarité revient sur le devant de la scène lors la lutte victorieuse des jeunes contre le CPE (contrat première embauche) en février-avril 2006. La CGT se met au service de la jeunesse et, aux côtés d'un front syndical uni, CFDT comprise, appelle à de grandes manifestations interprofessionnelles qui drainent près de 3 millions de personnes les 27 mars et 4 avril. C'est dans une ambiance de victoire que se tient à Lille le 48^{ème} congrès de la CGT. Les oppositions internes, divisées et fracturées, ne sont pas en mesure de constituer une alternative à Bernard Thibault.

Avec l'élection de Sarkozy comme Président de la République et la violente crise du capitalisme qui déferle en 2008-2009, la CGT va souvent se retrouver en première ligne dans une période dure, où le mouvement social, placé en position défensive, est souvent sur la brèche. La CGT a tendance



à se replier sur ses bastions. Le report de l'âge légal de la retraite à 62 ans à l'automne 2010 dresse les salarié-es contre le gouvernement. La braise est allumée par les raffineurs, où la CGT est la première organisation, qui bloquent les dépôts, engendrant un début de pénurie d'essence dans tout le pays. L'unité syndicale est fragile mais permet de grandes manifestations tout au long du mois d'octobre. Cette unité de façade avec l'aile sociale libérale du mouvement syndical ne permet cependant pas d'aller vers une généralisation de la grève, seule manière de l'emporter. Défait, le mouvement n'en démontre pas moins, une fois encore, les réelles capacités de résistance du salariat à la normalisation libérale du pays. La défaite de Sarkozy en mai 2012 est un soulagement pour le mouvement syndical en général et la CGT en particulier. Accusée publiquement

de préférer le drapeau rouge à l'emblème tricolore lors d'un rassemblement sarkozyste le 1^{er} mai 2012, la confédération appelle sans ambiguïté le monde du travail à se débarrasser du Président des riches.

Depuis 2012 : une CGT entre crise interne et mobilisations pour défendre le Code du travail

L'accès aux affaires de Hollande entraîne rapidement déceptions sur déceptions. La CGT et toute la gauche sociale et politique qui réclamaient une amnistie sociale pour les syndicalistes poursuivis durant les années Sarkozy n'obtiennent pas gain de cause. La politique économique en faveur des entreprises mise en œuvre se situe dans la droite ligne de la majorité précédente. C'est néanmoins affaiblie par une grave crise interne qu'elle aborde cette période. Thierry Lepaon, ancien leader des ouvriers de Moulinex, succède à Thibault en 2013. Ne faisant pas l'unanimité en interne, le nouveau secrétaire général de la CGT est contraint à la démission début 2015 après la révélation de dispendieux travaux réalisés dans son bureau à Montreuil et dans son domicile. Les militant-es s'interrogent aussi sur leur lien au Front de gauche dont Mélenchon s'affirme de plus en plus en inconfortable allié. La base militante, vieillissante, se renouvelle avec bien des difficultés, les effectifs stagnants autour de 500000 adhérent-es. La pratique syndicale de la CGT est bousculée par les nouvelles formes d'organisation du travail où il est difficile de faire vivre des sections syndicales dignes de ce nom.

Malgré cette érosion de son influence, la confédération, désormais dirigée par Philippe Martinez, se retrouve la cible d'une violente campagne de dénigrement, orchestrée par Manuel Valls, lors du mouvement de 2016 contre la loi travail. Accusée de couvrir les casseurs, de déstabiliser le pays en plein état d'urgence et de demeurer attachée à de vieilles lunes idéologiques, la CGT fait donc encore trembler les puissants, sans toutefois gagner...

En guise de conclusion...

Confrontée, comme toutes les organisations du mouvement ouvrier, au défi de la relève militante et du triomphe proclamé partout du néolibéralisme, du doute quant à la capacité de remporter d'importantes victoires sociales, la CGT est à un tournant. L'arrivée au pouvoir de Macron et la bataille à venir contre la nouvelle loi travail XXL vont la replacer en première ligne. ●

JULIEN GUERIN (77)

La question juive et la gauche radicale

Notre camarade et ami Robert Hirsch vient de faire paraître une solide étude qui relève autant de l'essai historique que de la contribution engagée à un nécessaire débat politique sur la nature de la montée de l'antisémitisme et la manière dont il convient d'y répondre.

Prenant la suite des travaux de Michel Dreyfus⁽¹⁾, qui en signe la préface, il donne d'abord une contribution importante à l'histoire d'une relation entre les Juifs et la gauche radicale, qui fut longtemps très forte et emblématique. Nombreux en effet furent les militant-es juifs des différents courants « gauchistes ». 1968, date à laquelle l'extrême gauche « sort de sa marginalité », est le point de départ de cette étude. Le poids de la Shoah pèse alors encore lourdement dans les mémoires familiales et les militant-es juifs sont pour la plupart des enfants de survivant-es du génocide, comme en témoignent les quelques récits recueillis par Robert Hirsch, publiés en annexes. Il en a longtemps résulté une réactivité très forte à l'égard de l'antisémitisme et ce d'autant plus qu'il était porté principalement par l'extrême droite.

Face au renouveau de l'antisémitisme

Il est d'autant plus frappant aujourd'hui de voir la gauche radicale peiner à se mobiliser face au regain des actes antisémites que l'on a pu constater depuis le début des années 2000. Beaucoup d'intellectuels qui lui sont liés ont longtemps nié, voire relativisé son ampleur. Ce déni a partie liée avec le refus d'apporter du crédit aux théories sur la « nouvelle judéophobie » qui réduisent ce nouvel antisémitisme au seul produit de l'importation du conflit israélo-palestinien en France et porté par les seuls musulman-es.

Ainsi, les réactions au meurtre d'Ilan Halimi en 2006, à la tuerie perpétrée par Mohammed Mèrah dans une école juive à Toulouse en 2012 ou encore de la prise d'otage à l'Hyper Casher de la porte de Vincennes de 2015 ont été très en-deçà de ce qu'exigeait la gravité des actes commis.

En réalité, le renouveau de l'antisémitisme ne peut plus guère faire l'ombre d'un doute. Robert Hirsch donne tous les éléments pour en avoir une vision nuancée mise à jour par

plusieurs enquêtes. Loin d'être principalement lié à l'importation en France du conflit israélo-palestinien, le phénomène tient avant tout à la réapparition de clichés relevant de l'antisémitisme traditionnel lequel reste prospère parmi l'électorat du Front National.

Dans les banlieues, certes, l'antisémitisme est aussi présent, notamment chez nombre de jeunes musulman-es. Là encore, ce sont des clichés venus de très loin qui dominent la vision tronquée des Juifs qu'ils voient comme une minorité injustement favorisée. Cette vision, portée par de véritables entrepreneurs de haine comme le sont devenus les propagandistes Soral et Dieudonné, se diffuse à une très large échelle et couvre des milieux très divers. Elle témoigne d'un antisémitisme bien ancré, certes non soutenu par l'État, mais tout autant mortifère.

Le poids de la question palestinienne

S'interrogeant sur les mécanismes qui conduisent à cette fâcheuse cécité, Robert Hirsch est amené à revisiter le positionnement des organisations d'extrême gauche sur la question palestinienne. Dans les années de l'après-68, les fedayins palestiniens ont supplanté lentement les soldats vietnamiens dans l'imaginaire volontiers guérillériste des militants d'extrême gauche de ces années. Mais l'antisionisme professé par ces organisations ne relevait en rien de l'antisémitisme.

L'interminable tragédie palestinienne, suite à l'échec du processus de paix lancé à Oslo, a favorisé le développement d'un antisionisme radical qui donne fréquemment dans un antisémitisme assumé. La condamnation de l'attitude criminelle des dirigeants d'Israël n'interdit pas, nous dit en substance Robert Hirsch, de dénoncer tout autant ces dérapages, ce qui est loin d'avoir toujours été le cas.

Trop souvent, les manifestations d'antisémitisme n'ont pas été dénoncées en soi mais mises en balance avec les crimes commis par le gouvernement israélien. Ce faisant, on compare des événements qui ne relèvent certainement pas de la même nature et on glisse souvent dans la relativisation d'actes condamnables. S'il convient de rester mesuré dans l'appréciation de la montée des actes antijuifs, leur dénonciation est essentielle si l'on veut rassurer les Juifs de ce pays.

À poursuivre une orientation qui consiste à minimiser l'antisémitisme qui revient, et à paraître s'aligner sur les positions d'un antisionisme de plus en plus radical, l'extrême gauche risque de se couper durablement des Juifs. Ce sont des questions dérangeantes autant que fondamentales pour l'avenir de la gauche radicale que pose ce livre qu'il faut lire avec attention. ●

STÉPHANE MOULAIN

✓ Robert Hirsch, *Sont-ils toujours des Juifs allemands ? La gauche radicale et les Juifs* (Éditions Arbre bleu), 25 euros.



1) Michel Dreyfus, *L'antisémitisme à gauche*, La Découverte, 2009.

« Toute histoire est vraie »

John Edgar Wideman n'écrit pas vraiment des romans. Plutôt des contes qui se passent souvent dans les ghettos noirs de Pittsburgh ou de Philadelphie. Il fait de ses histoires, autobiographiques, biographiques, rêvées ou réelles peu importe, la trame de ses récits. La mémoire est le lieu principal qu'il visite encore et encore. Une mémoire à la fois individuelle et collective. Les Africains-Américains vivent sous le joug de leurs rapports avec les Blancs et sont le centre de cette société américaine qui fait du racisme l'une de ses composantes essentielles. Encore aujourd'hui, en 2017.

Dans *Écrire pour sauver une vie*, sous-titré *Le dossier Louis Till*, il se raconte tout en se servant de l'assassinat perpétré par des Blancs imbéciles – et acquittés par leur tribunal – d'un pré adolescent de 14 ans, Emmett Till, accusé, en cette année 1955, « d'avoir sifflé une femme blanche ». Les remous de la décision d'acquittement de ce tribunal d'un blanc immaculé, comme les chemises du père de John Edgar, furent violents jusqu'à



la découverte de la condamnation du père pour viol en 1945 en Bretagne et de sa pendaison par la cour martiale.

Cette deuxième histoire rejoint celle de Louis Guilloux, traducteur auprès de cour martiale, dans *OK Joe* et l'enquête de Nelly Kaplan dans *L'interprète* cités aussi par Wideman. Le racisme y a sévi aussi. Et en général, les Blancs étaient acquittés et les Noirs condamnés.

John Edgar nous entraîne dans l'angoisse qui l'étreint au moment de franchir la ligne Mason-Dixon, ligne imaginaire qui sépare le Nord du Sud

des États-Unis, surtout dans ces années cinquante. En bon conteur, il sait nous faire partager les effets du racisme. Partout, et pas seulement dans le « *South Side* ».

Il est aussi question de l'oppression des femmes, des rapports de couple, le tout teinté de gospels, de blues, de poésies pour appréhender les rapports sociaux et de races qui structurent cette société américaine. En ces temps où dominant Donald Trump et son condensé de vulgarité et de racisme à l'état pur, Wideman permet à la fois un travail de mémoire et de plaisir. ●

NICOLAS BÉNIES

✓ *Écrire pour sauver une vie.*

Le dossier Louis Till, John Edgar Wideman, Récit, traduit par Catherine Richard-Mas, Gallimard/Du monde entier, Paris, 2017, 20 euros.

ÉTUDIER LE GENRE - ENJEUX CONTEMPORAINS

Ce livre est issu de la journée « *Actualité des études de genre* » organisée à la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon en mai 2015. En introduction, les auteur-es reviennent sur le concept de genre, son historique et les différentes acceptions du mot. « *L'acception française "rapports sociaux de sexe" se distingue finalement peu du "genre" anglo-saxon : toutes deux traduisent des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes.* »

Les contributions concernent des thèmes et des champs universitaires variés, de la médecine à l'histoire médiévale, des trans studies au premier master professionnel sur le genre, en passant par le questionnement des masculinités. Toutes montrent à la fois l'intérêt scientifique de la prise en compte du genre pour chaque discipline, et les difficultés et obstacles qu'il faut surmonter. En effet, « *la notion de genre vise à historiciser, pour la dénaturaliser, la lecture et la portée de la différence sexuelle.* » Et une première étape, « *le premier enjeu d'un travail de nature scientifique consiste bien à lever les obstacles que sont les stéréotypes enchâssés sous un vernis scientifique.* » Ce qui ne va pas sans quelques résistances...

Le premier texte, sur la recherche en alcoologie, est particulièrement éclairant. Il révèle comment les stéréotypes ont pu biaiser l'analyse des inégalités sociales de santé entre les femmes et les hommes,



comment l'alcool participe à la consolidation du genre (boire est aussi une façon de le construire et de le performer). Ces éléments de connaissance permettent d'améliorer les manières de penser, de prévenir et d'accompagner les problèmes liés à l'alcool.

Plusieurs contributions remettent en avant la nécessaire articulation entre le genre et la classe sociale, dans une perspective intersectionnelle. Sont également mentionnés les débats autour de « l'identité », et de l'engagement militant des chercheur-es. En conclusion,

Marie Duru-Bellat écrit dans la postface que « *la diffusion du concept de genre n'a rien d'un long fleuve tranquille* », et que cette journée a permis aussi de montrer le chemin qui reste à parcourir. ●

CÉCILE ROPITEAUX

✓ « *Étudier le genre - Enjeux contemporains* », sous la direction de Maud Navarre et Georges Ubbiali, Éditions Universitaires de Dijon, 2017.



48^{ème} CONGRÈS DU SNPES-PJJ/FSU

70 ans de combats pour l'éducation et les conditions de travail !

Du 26 au 30 juin 2017 s'est tenu le 48^{ème} congrès du SNPES-PJJ/FSU à Courcelles sur Aujon (52). Ce congrès fut d'abord l'occasion de présenter une exposition sur les 70 ans du syndicat, des luttes et combats qu'il a portés et qu'il continuera de mener...

Réuni juste après les élections présidentielles et législatives, il fut aussi l'occasion de porter un certain nombre de débats, dans un contexte de poursuite des politiques libérales et austéritaires engagées par les précédents gouvernements.

La réforme progressiste et émancipatrice de la Justice des mineur-es que nous réclamions pour l'ordonnance du 2 février 1945 n'a pas eu lieu pendant le mandat précédent. Loin de rompre avec plus de quinze ans de politique sécuritaire, le gouvernement sortant a, à quelques exceptions près (telle la suppression des tribunaux correctionnels pour mineur-es), maintenu le cadre juridique répressif.

Par ailleurs, s'il n'a pas doublé le nombre de Centres Éducatifs Fermés (CEF) comme il l'avait initialement annoncé, ces structures, comme les Établissements Pénitentiaires pour Mineur-es (EPM) ou encore l'intervention permanente en milieu carcéral (quartier mineur) ont continué de capter des moyens importants aux dépens des structures éducatives (milieu ouvert, hébergement et insertion).

Parallèlement, la disparition du corps des professeur-es techniques marque le peu d'ambition politique sur la question de l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

D'une façon générale, malgré un changement de ton, le quotidien des agents de la PJJ reste marqué par une dégradation des conditions de travail et le refus de la direction de la PJJ d'appliquer des normes de travail permettant un accompagnement individualisé, respectueux des jeunes et des familles.

La question de l'évolution des métiers et la non reconnaissance statutaire pour les personnels administratifs de catégorie C

a été un débat important également. Le SNPES-PJJ/FSU étant un syndicat multicatégoriel, il porte des mandats sur les questions professionnelles mais aussi sur les droits de tous les personnels.

Une commission DOM-TOM, s'est également tenue afin d'aborder avec les collègues de ces territoires les spécificités propres à chaque territoire et l'articulation syndicale entre elles.eux et le Secrétariat national.

Enfin, fut également organisé un débat avec le Syndicat de la Magistrature et la

de violences et bavures policières. Cela se traduit par une augmentation substantielle de l'incarcération des mineur-es depuis octobre 2016, qui atteint désormais le nombre record de 885 mineur-es incarcéré-es au 1^{er} août dernier. La dénonciation de cette politique d'enfermement au sens large (CEF compris) sera un point fort de notre action à l'avenir.

Parallèlement, la situation alarmante des mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es étrangers a traversé de nombreux débats tout au long du congrès avec le vote d'une

motion sur la situation de ces jeunes souvent privé-es de leurs droits fondamentaux et pour lesquelles les départements refusent la prise en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance.

Sur le contexte politique, le SNPES-PJJ/FSU estime que l'opposition à la politique libérale de ce nouveau gouvernement doit être déterminée : cela passe notamment par la convergence des luttes, et ce, dès la rentrée avec la mobilisation contre les ordonnances, les régressions sociales, la chasse aux migrant-es et les lois sécuritaires.

Pour finir, le congrès du SNPES-PJJ/FSU fut aussi l'occasion de confirmer le renouvellement et le renforcement de la direction du syndicat déjà entamés au précédent congrès, avec une équipe mixte et rajeunie. Une réforme statutaire a ainsi été adoptée afin que tous-tes les membres du Secrétariat national deviennent co-secrétaire, dans une logique de partage des responsabilités. C'est avec résolution et détermination que le SNPES-PJJ/FSU entame ce nouveau mandat, pour faire face aux attaques remettant en cause les droits des jeunes, de leur famille et des personnels, mais aussi pour préparer et réussir avec le SNEPAP/FSU les élections professionnelles de 2018. ●

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DU
SNPES-PJJ/FSU



Ligue des Droits de l'Homme sur la question de l'état d'urgence et sa nouvelle prolongation. Le nouveau projet de loi antiterroriste fut aussi évoqué et notamment les remises en cause des libertés fondamentales. L'inscription durable des dispositions de l'état d'urgence dans la loi fut largement dénoncée. Cette loi, comme les précédentes, a des conséquences directes sur les jeunes et les familles que nous accompagnons. D'une part, elles s'appliquent indifféremment aux mineur-es et aux majeur-es sans tenir compte de la spécificité de l'adolescence. En renforçant les pouvoirs de contrôles, fouilles, perquisitions, elles multiplient auprès d'elles.eux les contrôles au faciès, les humiliations quotidiennes, les risques

LE RIF : UNE MOBILISATION À SOUTENIR !

La rébellion rifaine (« le Hirak »), dans le nord du Maroc, commencée en octobre 2016, suite au décès d'un jeune vendeur de poissons, inaugure de nouvelles formes de luttes au Maroc.



Manifestation à Al-Hoceima (2016), ville de la région du Rif.

La plateforme revendicative a été élaborée par le biais de comités ancrés dans les quartiers, villages et villes et validée lors d'une assemblée générale massive. Elle met en avant essentiellement des droits sociaux élémentaires et des droits démocratiques. Au-delà, les formes diverses d'auto-organisation ont permis une large implication populaire.

Le deuxième trait principal de la rébellion rifaine réside dans la défiance organisée par rapport aux institutions, partis et relais de la façade démocratique du pouvoir absolu de la monarchie et dans une indépendance organisationnelle par rapport à tous les partis. Ce mouvement compte sur ses propres forces, sans médiations, et a su se doter de ses propres structures. Il a permis une expérience de la lutte collective et, chemin faisant, a produit ses propres animateur-trices de luttes, ses « directions civiles ». Un autre élément décisif

tient dans la participation massive et spécifique des femmes qui ont été, à des moments clefs, les fers de (re)lance de la mobilisation.

Le Hirak a su aussi contrer d'une manière quotidienne et efficace la propagande appuyée par l'appareil d'état visant à le criminaliser et à l'apparenter à une opération de déstabilisation menée de l'étranger. L'usage des réseaux sociaux a permis de suivre en temps réel les actions de masse et de véhiculer un récit alternatif. La force du mouvement tient à la conception même de lutte : les revendications s'adressent directement au pouvoir réel. Aucun dialogue sans que ne soient d'abord libérés les détenus et la levée de la militarisation, aucune négociation n'impliquera l'arrêt de la lutte sur des mesures autres que celles de la plateforme du mouvement. Et si elles devaient aboutir, la mise en place de formes de contrôle populaire pour suivre leur réalisation est exigée.



Cette rébellion a su inscrire la lutte actuelle dans la longue histoire de résistance de la région contre le colonialisme et le pouvoir central. Cette continuité se traduit dans l'affirmation d'un « peuple » attaché à son identité historique et culturelle (amazigh) mais, loin de tout ethnicisme identitaire, elle met en avant la lutte pour les droits fondamentaux. L'affirmation d'une dignité collective

et d'une identité de lutte forgée dans l'histoire sert de ciment moral et politique à la résistance actuelle. Le Hirak exprime un refus global de la marginalisation, des discriminations et des fondements de l'État nation centralisé et autoritaire, peu soucieux des spécificités culturelles.

Ni les couvre-feux, ni les arrestations massives et la répression violente n'ont entamé la mobilisation, même si aujourd'hui on note une inflexion relative. La répression et les condamnations lourdes qui ont accompagné les premiers procès, la mort

d'un jeune manifestant suite à un tir frontal, la fatigue après de longs mois de lutte, sans que n'émerge un mouvement global dans le reste du pays, ont leurs effets. Le pouvoir cherche à écraser la mobilisation, à humilier les habitants, à les punir de s'être soulevés. Ce bras de fer, accompagné d'une rupture politique de masse avec le pouvoir, sera aussi un élément important dans l'évolution de la situation.

Dans ce contexte, la question de la solidarité internationale représente un enjeu essentiel. Le pouvoir marocain est un pivot essentiel de l'Europe forteresse, une plateforme stratégique de la réorganisation de la Françafrique, le garant d'un ordre néo colonial où toutes les entreprises du CAC 40 font des affaires juteuses, un allié précieux dans « la guerre au terrorisme ». Pour ces raisons et bien d'autres, l'État français est dans un soutien indéfectible à

la dictature. Lors d'un déplacement au Maroc, Macron apportait son soutien à l'idée qu'il n'y avait pas de gestion sécuritaire et que le Maroc était engagé dans la transition démocratique.

Une campagne internationale de solidarité avec le mouvement populaire du Rif, et en particulier autour de l'exigence de la libération immédiate et inconditionnelle des détenu-es, l'arrêt des poursuites, le retrait des forces de répression du Rif, est indispensable. C'est dans la conjoncture actuelle, autour de cette bataille, que se nouent la possibilité d'accélérer la crise du régime et l'ouverture d'un espace politique favorable au combat pour la justice sociale, la liberté et la dignité. ●

CHAWQUI LOTFI
MILITANT DE TAHADI (ÉMANCIPATION DÉMOCRATIQUE)



ROYA : LA VALLÉE REBELLE

PHOTOS: D.R.



L'été sur le front des migrant-es à la frontière italienne a été chaud. D'abord sur le plan juridique : en juin, il y a eu les procès en appel de Pierre-Alain Mannoni (totalement relaxé en première instance) et de Cédric Herrou (partiellement relaxé en première instance) à Aix-en-Provence.

Cédric Herrou a été condamné à 4 mois de prison avec sursis le 8 août. La Cour a reconnu qu'il n'était pas un passeur puisqu'il ne gagnait pas d'argent mais lui a reproché de rechercher un bénéficiaire militant ! Ainsi militer pourrait être criminel ! C'est extrêmement dangereux et Cédric s'est pourvu en cassation : il est prêt à aller jusqu'à la Cour Européenne des Droits de l'Homme si nécessaire. Par ailleurs, pour avoir pris le train avec 155 demandeurs d'asile, Cédric Herrou a été arrêté en gare de Cannes fin juillet et est de nouveau mis en examen, ce qui s'ajoute à ses gardes à vue. Quand on parle d'acharnement judiciaire, il suffit de voir que le terrain où il héberge des réfugié-es est encerclé par des points d'observation de la gendarmerie.

Pierre-Alain Mannoni, alors qu'il avait été totalement relaxé en première instance, vient d'être condamné par le tribunal d'appel d'Aix-en-Provence à deux mois de prison avec sursis... La solidarité devient un délit !

Il y a, en revanche, des nouvelles judiciaires plus réjouissantes. Depuis le mois de juillet, le préfet des Alpes Maritimes faisait systématiquement entrave au droit d'asile. Le comportement de la PAF (Police



Cédric Herrou.

et l'Air et des Frontières) en attestait. Des réfugié-es se faisaient enregistrer comme allant faire leur demande d'asile à la PADA de Nice (Plateforme d'accueil des Demandeurs d'Asile) en gare de Breil-sur-Roya auprès des gendarmes locaux. Cela a fonctionné ainsi assez bien pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce que le préfet donne l'ordre à la PAF de les embarquer systématiquement et de les refouler en Italie. Or, la police est censée informer de leurs droits les étranger-es qu'elle arrête, dans une langue qu'ils/elles peuvent comprendre, ce qui n'a jamais été le cas, les associations comme la CIMADE ou Amnesty ayant même été empêchées d'intervenir pour

les aider. L'association Roya citoyenne a ainsi saisi le juge des référés, et le 4 septembre le préfet des Alpes Maritimes a été condamné et mis en demeure de respecter et faire respecter le droit d'asile. Ce n'est qu'une victoire et d'autres combats judiciaires nous attendent, puisque d'autres bénévoles sont poursuivi-es pour avoir aidé des réfugié-es.

Par contre, le résultat de l'action du préfet est que, depuis quelques semaines, il y a moins de passage dans les Alpes Maritimes en général et la vallée de la

Roya en particulier, le flux semblant monter vers Briançon dans les Hautes-Alpes.

Une vallée en état de guerre

Un mot quand même sur l'état de la vallée de la Roya. Il est impossible d'y entrer ou d'en sortir sans passer par des checks points où stationnent plusieurs fourgons de gendarmes mobiles et même des militaires, qui recherchent s'il y a des noirs dans votre véhicule, et uniquement cela ! Il s'agit bel et bien d'actes discriminants et racistes de la part des forces de l'ordre. Ce dispositif policier et militaire coûte plus de 60 000 euros par jour ; il ne s'agit pas de chercher des terroristes mais de pauvres gens qui fuient la guerre, la misère et les dérèglements du climat.

Enfin, un mot est nécessaire pour parler de la frontière. Sans la fermeture de la frontière depuis juin 2015, il n'y aurait pas de problème dans la Roya. Sans la fermeture de la frontière, il n'y aurait pas eu une vingtaine de migrant-es décédés. La frontière est là pour empêcher toute personne de couleur noire de passer, donc certain-es remontent les rails du train et se font happer. Idem pour l'autoroute. D'autres sont surpris-es par une rivière en crue ou tombent d'un ravin parce que poursuivi-es par des militaires armés. Enfin, certain-es meurent électrocutés par les caténaires d'un train ! La fermeture de la frontière est donc criminelle.

Une grande initiative militante est envisagée sur la question de la frontière fin octobre, début novembre. Plus que jamais nous devons réaffirmer qu'il faut l'ouverture des frontières, la liberté de circulation et la liberté d'installation. Il n'y a pas de crise des migrant-es, il y a une crise de l'accueil. Si l'on accueillait dignement celles et ceux qui fuient des situations catastrophiques, des drames seraient évités. ●

OLIVIER SILLAM

